Biblio. Parlement

L'ETENDARD,

Journal Quotidien, paraissant le matin et le soir.

BUREAUX: 97 RUE ST-JACQUES.

ABONNEMENT POUR LA VILLE

UN AN.....$6.00
SIX MOIS.....$3.00

ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:

UN AN.....$5.00
SIX MOIS.....$2.50

ABONNEMENTS A L'ETRANGER:

Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'Union Postale, l'abonnement sera de Huit piastres (43 francs).
Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada ($5).

EDITION HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENT.....$1.00 par année.

Cette édition de huit grandes pages de matière à lire renferme en outre une feuille de 32 pages de feuilleton donnant à la fin de l'année 4 volumes de plus de 400 pages chaque.

Tout abonnement est payable d'avance.

L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Redaction

M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

TARIF DES ANNONCES:

	Par ligne.
Première insertion	$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours	0 05
do trois fois par semaine	0 07
do deux fois do	0 08
do une fois do	0 10
Un mois, tous les jours	1 00
Deux mois, do	1 50
Trois mois, do	2 00
Six mois, do	3 00
Un an, do	5 00

Les annonces suivantes seront insérées pour 25 centins
Avis de Naissance, Mariage ou Décès,
Demandes d'emploi,
Demandes de domestiques ou employés,
Annonces pour chambre ou pension,
Annonces pour objets perdus ou trouvés.

AVIS

Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

2me ANNEE — MONTREAL, VENDREDI, 6 JUIN 1884. — No. 103

Deux Mariages à l'Américaine

(No. 20)

(Suite)

—Oui.....mon parrain se lève de grand matin et se couche de très bonne heure; il m'avait bien recommandé de l'empêcher de s'endormir. Très souvent, il s'assoupissait. Vous l'avez accueilli avec une telle bonté qu'il a repris ses habitudes d'autrefois.

—Et comme il a eu raison! dit Bettina. Ne faisons pas de bruit, ne le réveillons pas.

—Vous êtes excellente, mademoiselle, mais la soirée devient un peu fraîche.

—Ah! c'est vrai...Il pourrait s'enrhumer. Attendez, je vais aller chercher un de mes manteaux.

—Je crois, mademoiselle, qu'il vaudrait mieux tâcher de le réveiller adroitement pour qu'il ne se doute pas que vous l'avez vu dormir.

—Laissez-moi faire, dit Bettina. Suzie, chantons ensemble, tout bas d'abord, puis nous élèverons peu à peu la voix.....Chantons.

—Volontiers.....mais que chantera.

—Chantons: *Something childish*... Les paroles sont de circonstance.

Suzie et Bettina se mirent à chanter:

If I had but two little wings
And were a little feathery bird, etc.

Leurs voix douces et pénétrantes avaient, dans ce profond silence, une exquise sonorité. L'abbé n'entendait rien, ne bougeait pas. Charmé de ce petit concert, Jean se disait:

—Pourvu que mon parrain ne se réveille pas trop tôt!

Les voix cependant devenaient plus claires et plus hautes:

But in my sleep to you I fly;
I'm always with you in my sleep! etc...

Et l'abbé continuait à ne pas broncher.

—Comment il dort! dit Suzie..... c'est un crime de le réveiller.

—Il le faut bien!..... Plus haut, Suzie, plus haut!

Suzie et Bettina laissèrent éclater librement l'accord de leurs deux voix:

Sleep stays not, though a monarch bids;
So I love to wake ere break of day, etc.

Le curé se réveilla en sursaut. Après un court moment d'inquiétude, il respira... Personne, évidemment, ne s'était aperçu qu'il avait dormi. Il se redressa, se dêtira prudemment, lentement... Il était sauvé!

Un quart d'heure après, les deux sœurs reconduisaient le curé et Jean jusqu'à la petite porte du parc, qui ouvrait sur le village, à une centaine de pas du presbytère. On approchait de cette porte, lorsque Bettina dit à Jean tout à coup:

—Ah! monsieur, j'ai depuis trois heures une question à vous adresser. Ce matin, en arrivant, nous avons rencontré, sur la route, un jeune homme mince, avec des moustaches blondes; il montait un cheval noir; il nous a saluées au passage.

—C'est Paul de Lavardens, un de mes amis. Il a déjà eu l'honneur de vous être présenté...mais un peu vaguement. Aussi son ambition est-elle de vous être représenté.

—Eh bien! vous nous l'amènerez un de ces jours, dit madame Scott.

—A partir du 25, s'écria Bettina..... Pas avant! Personne jusque-là, nous ne voulons voir personne, excepté vous, monsieur Jean . . . . mais vous, c'est très extraordinaire, et je ne sais pas trop comment cela fait, vous n'êtes déjà plus personne pour nous.....Le compliment n'est peut-être pas très bien tourné, mais ne vous y trompez pas, c'est un compliment.....J'ai l'intention d'être excessivement aimable en vous parlant ainsi.

Et vous l'êtes, mademoiselle.

—Tant mieux si j'ai eu le bonheur de me faire bien comprendre...Au revoir, monsieur Jean, et à demain.

Madame Scott et miss Percival reprirent lentement le chemin du château:

—Et maintenant, Suzie, dit Bettina, grondez-moi bien fort...Je m'y attends.....Je l'ai mérité.

—Vous gronder! Pourquoi?

—Vous allez dire, j'en suis sûre, que j'ai été trop familière avec ce jeune homme.

—Non, je ne vous dirai pas cela..... Ce jeune homme a fait sur moi, dès le premier jour, la plus heureuse impression. Il m'inspire une confiance absolue.

—Et à moi aussi.

—Je suis persuadée qu'il sera bien de nous appliquer toutes deux à nous en faire un ami.

—De tout mon cœur, quant à moi... D'autant mieux, Suzie, que j'ai déjà vu bien des jeunes gens, depuis que nous vivons en France...oh! oui, j'en ai vu!...eh bien! celui-là est le premier,— positivement le premier,—dans les yeux duquel je n'aie pas lu clairement cette phrase: "Mon Dieu! que je serais donc content d'épouser les millions de cette petite personne-là!" Cela était écrit distinctement dans les yeux de tous les autres...et pas dans ses yeux à lui... Là-dessus, nous voilà rentrées...Bonsoir, Suzie, et à demain.

Madame Scott alla voir ses enfants et les embrassa endormis.

Bettina resta longuement accoudée sur la balustrade de son balcon.

—Il me semble, se disait-elle, que je vais aimer ce pays.

VII

Le lendemain matin, au retour de la manœuvre, Paul de Lavardens attendait Jean dans la cour du quartier. Il lui laissa à peine le temps de descendre de cheval...et, dès qu'il le tint seul à seul:

—Raconte, lui dit-il, vite, ton dîner d'hier, raconte. Je les avais vues, moi, le matin. La petite conduisait quatre poneys noirs...et avec une crânerie!...Je les ai saluées...As-tu parlé de moi?... M'ont-elles reconnu?..... Quand me conduis-tu à Longueval? Mais réponds-moi, réponds moi donc!

—Répondre! répondre!..... A quelle question d'abord?

—A la dernière.

—Quand je te conduirai à Longueval?

—Oui.

—Eh bien! dans une dizaine de jours. Elles ne veulent voir personne en ce moment.

—Alors tu retourneras à Longueval dans une dizaine de jours?

—Oh! moi, j'y retourne aujourd'hui, à quatre heures. Mais, moi, je ne compte pas. Jean Reynaud, le filleul du curé!... Voilà pourquoi j'ai pénétré si facilement dans la confiance de ces deux charmantes femmes; je me suis présenté sous le patronage et avec la garantie de l'Eglise... Et puis on a découvert que je pouvais rendre de petits services; je connais très bien le pays; on va m'utiliser comme guide... Enfin, je ne suis personne, moi, tandis que toi, comte Paul de Lavardens, toi, tu es quelqu'un! Aussi, ne crains rien, ton tour viendra avec les fêtes et les bals, quand il faudra briller, quand il faudra danser. Tu resplendira de tout ton éclat et je rentrerai humblement dans mon obscurité.

—Moque-toi de moi tant qu'il te plaira... Il n'en est pas moins vrai que, pendant ces dix jours, tu vas prendre une avance.....

—Comment! une avance?

—Voyons, Jean, est-ce que tu veux me faire croire que tu n'est pas déjà amoureux de l'une de ces deux femmes? Est-ce possible? Tant de beauté! tant de luxe peut-être encore plus que la beauté! Le luxe, à ce degré là, ça me renverse, ça me bouleverse! Ces quatre poneys noirs avec leurs roses blanches en cocarde, j'en ai rêvé cette nuit..... et cette petite..... Bettina..... n'est-ce pas?

—Oui, Bettina.

—Bettina'..... comtesse Bettina de Lavardens! Est-ce assez gentil! Et quelle perfection de petit mari elle aurait en moi! Etre le mari d'une femme follement riche, voilà ma destinée!

Ce n'est pas aussi facile qu'on peut le supposer! Il faut savoir être riche, et j'aurais ce talent-là. J'ai fait mes preuves; j'en ai déjà mangé de l'argent et si maman ne m'avait pas arrêté!..... Mais je suis tout prêt à recommencer..... Ah! comme elle serait heureuse avec moi! Je lui ferais une existence de princesse de féerie..... Elle sentirait dans son luxe le goût, l'art et la science de son mari..... Je passerais ma vie à l'attifer, à la pamponner, à la bichonner, à la promener triomphante à travers le monde. J'étudierais sa beauté pour bien la mettre dans le cadre qui lui conviendrait..... "S'il n'était pas là, se dira-t-elle, je serais moins jolie...." Je ne saurais pas seulement l'aimer, je saurais l'amuser..... Elle en aurait pour son argent, et de l'amour, et du plaisir!..... Allons, Jean, un bon mouvement; conduis-moi aujonrd'hui chez Mme Scott.

—Je ne peux pas, je t'assure.

—Eh bien, dans dix jours seulement, mais alors, je t'en préviens, je m'installe à Longueval et je n'en bouge plus. D'abord, ça fera plaisir à maman! Le jour où je lui dirai, un soir, en rentrant: "Maman, j'ai gagné le cœur d'une charmante petite personne qui est affligée d'un capital d'une vingtaine de millions et d'un revenu de deux ou trois millions....." On exagère un peu quand on parle de millions; les vrais chiffres les voilà et ils me suffisent..... Ce soir-là, elle sera enchantée, maman... parce que au fond, qu'est-ce qu'elle veut pour moi? Ce que toutes les bonnes mères désirent pour leurs fils surtout quand leurs fils ont fait des bêtises... un riche mariage ou une liaison discrète dans le monde. Je trouve à Longueval les deux combinaisons, — et je m'accommoderai volontiers de l'une ou de l'autre. Tu auras seulement, dans dix jours, la complaisance de me prévenir... et de ne me pas faire une trop forte concurrence.

—Tu es fou. Je ne pense et ne penserai jamais plus.

—Ecoute, Jean, tu es la sagesse et la raison mêmes, d'accords; mais tu auras beau dire et beau faire... Ecoute, et rappelle-toi bien ce que je te dis là: Jean, tu seras amoureux dans cette maison-là.

—Je ne crois pas, répond Jean en riant.

—Et moi, j'en suis sûr... Au revoir! Je te laisse à tes affaires.

Jean, ce matin-là, était parfaitement sincère. Il avait très bien dormi la nuit précédente. Sa seconde entrevue avec les deux sœurs avait, comme par enchantement, dissipé le léger trouble qui avait agité son âme après la première rencontre. Il se préparait à les revoir avec beaucoup de plaisir, mais avec beaucoup de tranquilité. Il y avait trop d'argent dans cette maison pour que l'amour d'un pauvre diable tel que lui pût y trouver place honnêtement.

L'amitié, c'était une autre affaire. De tout son cœur il souhaitait et de toutes ses forces il allait essayer de s'établir bien paisiblement dans l'estime et l'affection de ces deux femmes. Il tâcherait de ne pas s'apercevoir de la beauté de Suzie et de Bettina; il tâcherait de ne plus s'oublier, comme il l'avait fait la veille, dans la contemplation de ces quatre petits pieds posés sur deux tabourets de jardin. On lui avait dit bien franchement et bien cordialement:

"Vous serez notre ami." Voilà tout ce qu'il désirait! Etre leur ami! Et il le serait!

Tout pendant les dix jours qui suivirent, tout conspira pour le succès de cette entreprise. Suzie, Bettina, l'abbé Constantin et Jean vécurent de la même vie, dans la plus étroite et dans plus confiante intimité. Les deux sœurs faisaient dans la matinée de longues promenades en voiture avec le curé; et dans l'après-midi, avec Jean, de longues promenades à cheval.

Jean ne cherchait plus à analyser ses sentiments; il ne se demandait plus s'il aliait pencher à droite ou à gauche. Il se sentait pour ces deux femmes un égal dévouement, une égale affection. Il était complètement heureux, complètement tranquille. Donc il n'était pas amoureux, car l'amour et la tranquilité font bien rarement bon ménage dans le même cœur.

Jean, cependant, voyait avec un peu d'inquiétude et de tristesse, s'approcher le jour qui allait amener à Longueval les Turner et les Norton, et tout le flot de la colonie américaine. Ce jour vint très vite.

Le 24 juin, à quatre heures, Jean arrivait au château. Bettina le reçut toute chagrine.

—Quel contretemps! lui dit-elle, voilà ma sœur souffrante. Un peu de migraine, rien du tout. Il n'y paraîtra plus demain; mais enfin je n'ose pas aller me promener avec vous toute seule. Là-bas, en Amérique, j'oserais; mais ici, non, n'est-ce pas?

—Assurément non, répondit Jean.

(*A Continuer.*)

REPRODUCTIONS.

Le syllabus de Pie IX Vengé et confirmé par Léon XIII

Qu'est-ce que l'encyclique *Humanum genus*? C'est la condamnation de la secte des francs-maçons et de leur Satanique doctrine. Cette secte n'est pas assurément une secte idéale imaginaires: depuis un siècle et demi, "la secte des francs-maçons a "fait d'incroyables progrès. Employant à la fois l'audace et la ruse "elle a envahi tous les rangs de la "hiérarchie sociale et commencé à "prendre au sein des Etats moder- "nes une puissance qui équivaut "presque à la souveraineté. De cette "rapide et formidable extension sont "précisément résultés pour l'Eglise, "pour l'autorité des princes, pour le "salut public, les maux que nos pré- "décesseurs avaient depuis long- "temps prévus:"

Aucun catholique assurément ne sera ni assez téméraire, ni assez aveugle pour récuser en doute cette affirmation de Léon XIII ni pour prétendre, comme on dit vulgairement, qu'il *combat contre des moulins à vent*. On sera bien forcé de convenir qu'il a fait œuvre d'opportunité et d'actualité en frappant une secte si nombreuse et si satanique.

Mais d'un autre côté, qu'est-ce que le *Syllabus*, qu'on a trouvé si inopportun, ce *Syllabus* traité par les prudents et les sages comme une *these pure*, sans application pratique pour le monde moderne et la société contemporaine? Le *Syllabus*, c'est précisément l'abrégé des erreurs condamnées dans *l'Encyclique humanum genus*.

"Le *Syllabus*, comme le disait "excellemment il y a quelques an- "nées Mgr Maupied, n'est qu'un re- "cueil des doctrines sataniques éla- "borées et arrêtées dans les loges "maçonniques et les hautes ventes."

Il ne sera pas sans intérêt, pour ceux qui traitaient le *Syllabus* de *thèse pure*, de retrouver le *Syllabus* dans l'œuvre si pratique et si actuelle du grand pontife qui gouverne au-jourd'hui l'Eglise.

Faisons donc quelques rapprochements qui suffiront à montrer que le *Syllabus* n'était pas une thèse pure, mais une œuvre éminemment pratique.

Pour rendre cette comparaison plus frappante, nous mettrons en regard des propositions du *Syllabus* les passages correspondants de la dernière encyclique de SS. Léon XIII.

Propositions condamnées.	*Erreurs professées par la franc-maçonnerie.*
Il n'existe aucun être divin, suprême, parfait dans sa sagesse et sa providence, qui soit distinct de l'universalité des choses, et par conséquent assujetti aux changements. Dieu par cela même se fait dans l'homme et dans le monde; et tous les êtres sont Dieu et ont la propre substance de Dieu. (*Syllabus*, prop. II.)	En fait, la secte laisse aux initiés liberté entière de se prononcer en tel ou tel sens, soit pour affirmer l'existence de Dieu, soit pour la nier; et ceux qui nient résolûment ce dogme sont aussi facilement reçus à l'initiation que ceux, qui, d'une certaine façon, l'admettent encore, mais en le dépravant comme les panthéistes... (Encyclique *Humanum genus.*)
On doit nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde. (*Syllabus* prop. II.)	Or, quand ce fondement nécessaire (du dogme de l'existence de Dieu) est détruit ou ébranlé, il va de soi que les autres principes de l'odre naturel chancellent dans la raison humaine et qu'elle ne sait plus à quoi s'en tenir ni sur la création du monde... ni sur le gouvernement de la Providence ni sur la survivance de l'âme et la réalité d'une vie future et immortelle succédant à la vie présente. [Encycl. *Humanum genus.*]
La raison humaine considérée sans aucun rapport à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux du bien et du mal; elle est en elle-même sa loi, elle suffit par ses propres forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples. *Syllabus* prop. III.)	Pour eux [les francs-maçons,] en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doive avoir foi. Encycl. id.)
Toutes les vérités de la religion découlent de la force native de la raison humaine; d'où il suit que la raison est la règle souveraine d'après laquelle l'homme peut et doit acquérir la connaissance des vérités de toute sorte. (*Syllabus*, prop. IV.]	Le premier principe des naturallistes, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine. (Id.)
La foi chrétienne est en opposition avec la raison humaine, et la révélation divine non-seulement ne sert de rien, mais elle nuit à la perfection de l'homme. [*Syllabus*, prop. VI.]	Les naturalistes et les francs-maçons, n'ajoutant aucune fois à la révélation que nous tenons de Dieu, nient que le père du genre humain ait péché, et par conséquent que les forces du libre arbitre soient d'aucune façon *débilitées ou inclinées vers le mal*. Tout au contraire, ils exagèrent la puissance et l'excellence de la nature... (Id.)
L'Eglise non-seulement ne doit dans aucun cas, sévir contre la philosophie; mais elle doit tolérer les erreurs de la philosophie et lui abandonner le soin de se corriger elle-même. [*Syllabus*, prop. XI.]	... De là l'impunité avec laquelle par la parole, par la plume, par l'enseignement, il est permis de s'attaquer aux fondements mêmes de la religion. (Id.)
Il est libre à chaque homme de professer et d'embrasser la religion qu'il aura réputée vraie d'après les lumières de sa raison. (*Syllabus*, prop. XV.]	... Dans l'éducation des enfants, il n'y a rien à leur enseigner méthodiment ni à leur prescrire en fait de religion. C'est affaire à chacun d'eux, lorsqu'ils seront en âge, de choisir la religion qui lui plaira. (Id.)
L'Eglise n'est pas une vraie et parfaite société pleinement libre; elle ne jouit pas de ses droits propres et constants que lui a conférés son divin Fondateur, mais il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise et les limites dans lesquelles elle doit les exercer. (*Syllabus*, prop. XIX.]	*Rapprochement et application*
L'Eglise n'a pas le droit naturel et légitime d'acquérir et de posséder. (*Syllabus*, prop. XXVI.)	Ni les droits de l'Eglise, ni les prérogatives dont la Providence l'avait dotée, rien n'échappe à leurs attaques. On réduit presque à rien sa liberté d'action, et cela par des lois qui, en réalité, sont expressément faites pour enchaîner cette liberté. [Encycl. *Humanum genus.*)
L'immunité personnelle, en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice, peut-être abrogée sans aucune violation de l'équité et du droit naturel. Le progrès civil demande cette abrogation, surtout dans une société constituée d'après une législation libérale. (*Syllabus*, prop. 32.]	Les restes des biens ecclésiastiques, soumis à mille servitudes, sont placés sous la dépendance et le bon plaisir des administrateurs civils. (Id.)
	Rapprochement et application
	Au nombre des lois exceptionnelles faites contre le clergé. Nous signalerons particulièrement celles qui auraient pour résultat de diminuer notablement le nombre des ministres du sanctuaire, et de réduire toujours davantage les moyens indispensables d'action et d'existence. [Encycl, *Humanum genus.*)

A Continuer.

Plus de PILULES Nauséabondes

Un bienfait depuis longtemps désiré

Campbell's Cathartic Compound est propre à guérir les maladies du Foie et les dérangements Bilieux, les acidités de l'estomac, la dyspepsie, la perte de l'appetit, la migraine, la constipation, et toutes les affections provenant des dérangements de l'estomac ou des intestins.

Les Mères l'Aiment!

Les Enfants l'Aiment!

Parce qu'il est agréable au goût, ne donne pas de nausées, agit sans coliques, ne manque jamais son effet, et est effectif à petites doses.

En vente dans toutes les Pharmacies et dépôts de médecines. Prix, 25cts la bouteille.

Davis & Lawrence Co'y, (limited,)

Agents en Gros, Montréal.

FRS. MARTINEAU,

IMPORTATEUR DE

PEINTURES, 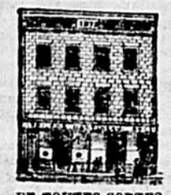 FERRONNERIES,

DE TOUTES SORTES.

Pour Entrepreneurs Peintres, Menuisiers et Meubliers.

Aussi, un grand assortiment de Tapisseries dans les patrons les plus nouveaux, Huile de Charbon, et toutes sortes d'Huiles, Lampes, Bruleurs, Mèches, &c., en Gros et en Détail.

501 rue Ste-Catherine

Entre les rues Panet et Visitation, Montréal.

Les Ordres seront exécutés avec soin et promptitude. 31jan84-1a

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

(DIVISION EST.)

L'ancienne, pure et courte ligne

ENTRE

Montreal et Ottawa

ARRANGEMENTS DU PRINTEMPS

A dater de

Mercredi 23 Avril 1884

Heures des arrivées et départs.	Express local.	Express à grande vitesse.	Express local.
Dép. de Mont..	7.00 a.m	8.45 a.m	5.40 p.m
Arr. à Ottawa..	11.30 a.m	12.15 p.m	10.00 p.m
Dép. d'Ottawa.	8.15 a m	4.45 p.m	6.50 p.m
Arr. à Mont..	12.40 p.m	8.15 p.m	10.58 p.m

Les célèbres wagons-salons "Calumet, Lachine et Carillon" trois des plus grands et des plus luxueux chars salons qui soient en Amérique sont attachés aux trains qui circulent entre Montreal et Ottawa.

Ces trains correspondent à Ottawa avec les trains partant à et venant de Brockville, Perth, Sudbury, North Bay, Pembroke et tous les points de la vallée du haut de l'Ottawa.

☞ Pour renseignements complets concernant les heures de départ et d'arrivée des trains d'entier parcours et de parcours local, les billets, les sièges dans les chars salons, etc., s'adresser au nouveau bureau de la Compagnie, à Montréal, pour la vente des billets.

266 RUE SAINT-JACQUES,

(Coin de la rue McGill.)

au bureau pour la vente des billets à l'Hôtel Windsor, aux stations des Casernes.

GEO. W. HIBBARD,
Ass. Ag. Gén. des Pass.

W. C. VAN HORNE, ARCHER BAKER,
Gérant-Général. Surint.-Général.

3 mai 1884-1an

Fil de Fer Barbelé

Le Manitoba

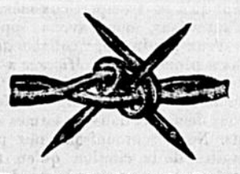

FIL en acier galvanisé pour les clotures.

FIL ordinaire, barbes espacées de 7½ pouces.

FIL fort pour la première ligne du bas, barbes espacées de 4½ pouces.

FIL tordu, sans barbes, à prix très réduits.

☞ Demandez des circulaires et une liste des prix au **Canada Wire Co.**

H. R. IVES,

Président et gérant,

RUE QUEEN, MONTREAL.

2m-14a

Découverte Importante

DIPHTHERINE

OU

ANTI-DIPHTHERITIQUE

Spécifique contre la Diphtherie et autres maux de gorge.

Rien n'est meilleur pour guérir la consomption ou à sa première période, la bronchite aigué et chronique et les rhumes.

La Diphtherie vaincue!

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

PRÉPARÉ PAR LE

Dr. N. LACERTE

LEVIS P.Q.,

En vente chez les pharmaciens, et en dépôt chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame.

Prix: 50 cts la bouteille. 6m-4m 84

Amers Canadiens.

Ce trésor des Dyspeptiques guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydropisies et les Rhumatismes.

PRÉPARÉ PAR LE

Dr. N. LACERTE

LEVIS, P. Q.

En vente chez les pharmaciens, et en dépôt chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame.

Prix: 50 cts, la bouteille. 6m-4m8

ARGENT A PRETER ET PROPRIETES

A VENDRE OU A LOUER.

Maisons et Lots Vacants à vendre ou à louer, à Montréal, St-Henri de Montréal, et aux environs, et aussi argent à prêter à des conditions libérales. S'adresser aux bureaux des soussignés. Fo. FAURE, Notaire, et agent d'immeubles, No. 1297 rue St-Joseph, St-Henri de Montréal (Bureau de Poste). L. BEDARD, Notaire, No. 130 rue Notre-Dame, Montréal.

Janvier 26, 1884. 6m

Maison a Vendre

Une jolie maison de campagne, à deux étages, bien finie, avec emplacement, bonnes dépendances et jardin, à Batiscan, comté de Champlain, sur le bord du fleuve, près des quais où arrêtent tous les jours les vapeurs de la Compagnie du Richelieu à un demi mille de la gare du Chemin de Fer du Nord. S'adresser à

EDMOND BRUNEL,
23 mai-3e-j s Batiscan.

A vendre à bon marché

Coupons de Coton Blanc et Jaune, Denims, Tweeds et Toile pour chemises, venant des Moulins de coton.

No 177

Rue des Commisaires

16 février 1884.

Demandez le Cigare

"La Tropical"

— DE —

Albert Paty.

DÉPOT CHEZ

BROSSEAU & LISABELLE,

203 Rue des Commissaires

2mv84-3m

BREVETS

MM. MUNN & CIE., du journal *The Scientific American*, continuent à agir comme Solliciteurs pour Brevets d'invention, Copyrights, Marques de commerce, Droits d'auteur, pour les Etats-Unis, le Canada, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc. Des pamphlets concernant les Brevets sont envoyés gratuitement sur demande. Trente-sept ans d'expérience dans ce genre d'affaires.

Les Brevets obtenus par l'intermédiaire de MM. Munn & Cie. sont insérés dans *The Scientific American*, le plus grand, le meilleur, et le plus répandu des journaux scientifiques. Hebdomadaire, $3.20 par année. Gravures splendides et rapports des plus intéressants. Copie échantillon, envoyée franco, sur demande. Adresse, MUNN & CIE., bureau du *Scientific American*, 261 Broadway, New-York. 6 mai 84-jno

Central Hotel.

Cet Hotel si bien situé pour les affaires et si bien connu autrefois sous la direction de M. P. Larante, a été acheté, réparé et remis à neuf par **M. R. DANDURAND.**

Il offre encore mieux que par le passé toutes les commodités nécessaires aux commerçants et autres personnes de la campagne qui ont des affaires à la ville.

Bonne table, bonne cour et bonnes écuries. Le tout à des prix très-modérés.

Entrée principale: No. 52 rue St. Joseph
Entrée privée: " 54 " ns-31 août

D. PARIZEAU,

—MARCHAND DE—

BOIS de SCIAGE

BUREAU PRINCIPAL:

Coin des rues Craig et St. Denis,

(En face du Carré Viger.)

— CLOS: —

Coin des rues Craig et St. Denis, et 430 rue Lagauchetière, près la rue St-Laurent, Montréal

Assortiment varié. Prix raisonnable. 27 fe

Tapisserie! Tapisserie!

Nouveaux Patrons-1884

Grande variété pour tous les gouts!

Prix: 4½, 5, 5½, 6, 7, 8, 9, 10 cents la pièce pour les qualités ordinaires, et 12, 13, 15, 20, 25, 30, 40, et 50 cents pour les qualités supérieures.

BORDURES dans tous les genres A TRES BAS PRIX.

J. B. ROLLAND & FILS,

12 et 14 rue St. Vincent, Montréal

L.E. Desmarais & Cie

No. 16 RUE St-LAURENT, Montréal

Magasin d'Ornements d'Eglise!

SPÉCIALITÉS—Statues du Sacré-Cœur de Montmartre (les seuls à Montréal) dans toutes les grandeurs.

Confection des Bannières religieuses et autres, insignes de tout genre.

Crucifix, Statues,
Chapelets, Images sacrées,
Médailles, etc., etc.

MM. L. E. Desmarais & Cie., importent toutes leurs marchandises directement d'Europe.

☞ Une visite de la part des membres du clergé est respectueusement sollicitée.

8 mai 84 L. E. DESMARAIS & Cie

OUTILS de JARDIN.

Couteaux et Ciseaux

A TAILLER,

POELES A L'HUILE DE CHARBON

AMELIORES,

Appareils de Peche,

&c., &c., &c.,

CHEZ

L. J. A. SURVEYER

1588 rue Notre-Dame

En face du Palais de Justice. 12 mai 84

CHS. E. GRATTON, L.L.B.

AVOCAT

No. 6 RUE ST-JACQUES, Montréal

Résidence, Bureau du soir, 139 rue saint-Laurent, village Saint-Jean-Baptiste

8 mai 84-1an

Pagnuelo, Taillon & Lanctot,

AVOCATS

34, RUE SAINT-JACQUES, Montréal.

Siméon Pagnuelo, C. R.
L'Hon. L. O. Taillon, C.R., Procureur-Général
Husmer Lanctot, P.C.L. 6m-16f 84

MM. Augé & Lafortune,

AVOCATS

Ont transporté leurs bureaux au

No. 46 Rue St. Vincent

12 mai 84-ino

A VENDRE

5,000,000 de pieds de Bois de Sciage ec

De toute épaisseur, largeur et qualité, préparé ou brut. Lattes, Bardeaux sciés ou fendus, Colombage, etc., etc., au chx de

HURTEAU & FRERES,

92 rue Sanguinet, coin de la rue Dorchester fév-1a

A. PAQUIN

Ferblantier, Plombier, Fondeur d'Appareil à Gaz et à Air chaud, Couvreur en Ardoise, Métal, Tôle et Ferblanc, etc., etc.

Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix très modérés.

227 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

6m-30j

A. CLEGHORN,

Fabricant de toutes sortes de SAUCISSONS DE BOLOGNE,

De SAUCISSONS de POULET, JAMBON et de LANGUE,

De SAUCISSES de CAMBRIDGE, une spécialité vendue par tous les Epiciers.

Viandes Salées et Fumées de toutes sortes toujours en stock.

Fabrique—No. 96 Rue St-Augustin

18j-6m ST. HENRI.

Edouard St-Cyr,

MARCHAND DE MEUBLES,

40—Rue Notre-Dame-Centre—40

Entre le dépôt du Pacifique Canadien et la rue Bonsecours, Montréal.

Meubles de toutes espèces faits à ordre. Réparages faits promptement et avec soin, et à des prix très-modérés. 31mars

O. CIROUX,

No. 458 RUE ONTARIO,

En face du Marché St-Jacques.

MAGASIN DE CHAUSSURES — Assortiment complet.

Ordres pour ouvrage de pratique et raccommodage promptement exécutés à des prix défiant toute compétition. 14 fev-1a

Zotique Guenette

Entrepreneur Couvreur en Gravois,

Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix défiant toute compétition. Ouvrage garanti.

No. 317 Rue Visitation, Montréal

1a-1er Fév.

Entrepot de Literie

DE LA CITE.

Literie de toute sorte. Solidité, confort bon marché.

Manufacture de meubles pour salon et chambre à coucher.

JAMES STEEL

72 et 74 rue Notre-Dame-Ouest et 266 Notre-Dame-Centre. 1a-27f

Moise Courtemanche

Entrepreneur Couvreur en Gravois

Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix très modérés. Ouvrage garanti.

COIN DES RUES

Lafontaine et Colborne Avenue,

1an-30j MONTREAL.

La Farina de Catelli

AUX FAMILLES—Faites usage de la Farina de Catelli, recommandée par la Faculté Médicale de Montréal, pour les enfants, les malades, les convalescents, les personnes affligées de débilité générale. Les dyspeptiques les plus atteints peuvent s'en nourrir, sans éprouver le moindre désagrément. Direction pour la préparer sur chaque paquet. En vente chez les principaux épiciers. En gros chez C. H. CATELLI, manufacturier de Vermicelli, Macaroni, &c., 57 rue Perthius, Montréal. 14 mars 84

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX

Le soussigné offre en vente une magnifique paire de chevaux bien pareils, d'une seule couleur, sous poil noir. Prix modéré.

THEOPHILE TRUDEL,
St. Prosper, comté de Champlain.

28f 84-jno

LA SMITH MEDECINE COMPANY

Ayant établi d'une manière stable, ses remèdes populaires, savoir: "Le REMEDE ALLEMAND de Dr. SMITH CONTRE LES VERS," le "INSTANTANEOUS PAIN RELIEF" et le "REMEDE CONTRE LE CATHARRE," dans la confiance générale du public, désire annoncer qu'elle a fermé son établissement sur la rue Bleury, et que ses remèdes pourront se trouver dorénavant chez tous les bons droguistes de la ville.

En gros chez Lyman Son Co., H. S. Evans & Co., Kerry, Watson & Co., et H. Haswell & Company.

Davis & Lawrence & Co., agents généraux pour le Canada. 16n 84-6m 3fs

Bureau de Fleischmann et Cie.

AGENCE

Levain concentré toujours frais

Ceux qui tiennent maison et veulent avoir du bon pain, des Rolls, Gâteaux, etc., feront usage seulement du levain concentré de Fleischmann et Cie.

Tous les boulangers de première classe en font usage.

Tous les épiciers entreprenants le vendent. Procurez-vous en un paquet de votre épicier avec les directions, et faites en l'essai.

Fabrique et Depot

70, RUE ST ANTOINE, Montréal.

15f J. STEWART, Gérant.

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux.

☞ Notre Agence à Paris est la maison Oudin, libraire, 51 rue Bonaparte.

☞ M. Elphège Archambault, de Woonsocket, R. I., [boîte 395], est notre agent général pour les Etats-Unis, et comme tel spécialement autorisé à prendre et collecter des abonnements à L'Etendard et à la Revue Canadienne.

SOMMAIRE

1ère page.

Deux Mariages à l'Américaine.
Le syllabus de Pie IX vengé et confirmé par Léon XIII

2ème page.

Mandement de Sa Grandeur Mgr Langevin—Comté de Mégantic—Un spécialiste au département des pêcheries—Témoignage d'estime—Le Pacifique Canadien.

3ème page.

Parlement Provincial—Le 24 Juin—Faits du jour—Télégraphie—Commerce et finances.

4ème page.

Edition du soir.

L'ETENDARD

VENDREDI, 6 JUIN 1884.

MANDEMENT

Promulguant l'Encyclique "Humanum Genus" contre la Franc-Maçonnerie.

JEAN LANGEVIN

Par la grâce de Dieu et du St Siège Apostolique, Evêque de St Germain de Rimouski.

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, SALUT ET BENEDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Dès le 2 octobre 1882, dans une Circulaire dont vous avez dû avoir la lecture, Nos Chers Frères, Nous vous prémunissions contre les dangers et les ruses des sociétés secrètes, et nous vous annoncions notre intention de vous entretenir plus au long. Depuis, à trois reprises différentes, Nous avons encore attiré l'attention de Messieurs les curés sur ce sujet si important, en les pressant de donner à leurs ouailles la traduction des décrets de nos Conciles provinciaux sur ces matières et en leur demandant au nom du St Siège, divers renseignements là-dessus.

Aujourd'hui cependant, N. C. F., c'est le Souverain Pontife lui-même qui élève la voix, et, s'adressant à l'univers catholique, lui donne un avertissement solennel sur les principes pernicieux de la Franc-Maçonnerie et des autres sociétés secrètes, qui n'en sont que des rejetons ou des alliées. Il exhorte en même temps les Evêques : 1o à démasquer ces sectes dangereuses ; 2o à instruire leurs peuples sur cette question, de manière que personne ne puisse être trompé ou séduit, particulièrement la jeunesse ; 3o à s'assurer dans ce but l'aide et la collaboration du clergé, et le dévouement intelligent des laïques instruits, vertueux, et aimant la religion et la patrie. Car il ne s'agit pas seulement d'arrêter et de guérir la contagion de ces sociétés secrètes partout où elle est répandue ; mais aussi, et surtout, d'en prévenir l'extension au grand détriment des âmes.

Remarquez bien, N. C. F., que le Pape ne veut pas permettre que les pasteurs s'endorment sur ce danger si menaçant, ni qu'ils laissent les fidèles s'aveugler et se tranquiliser là-dessus. Sa lettre encyclique est envoyée dans tous les pays du monde ; ses recommandations s'appliquent à tous sans exception. Il ne distingue pas non plus différentes espèces de maçonnerie, dont les unes seraient innocentes et les autres condamnables ; non, mais il les dénonce, il les anathématise toutes. Or, quand le Souverain Pontife ne distingue pas, peut-il être loisible à des catholiques quelconques de vouloir distinguer ?

Nous allons maintenant, N C F, vous donner un résumé aussi exact et aussi succint que possible de ce magnifique document pontifical, qui a déjà retenti jusqu'aux extrémités de la terre, et produit en tous lieux une sensation extraordinaire. Tous, enfants soumis aussi bien qu'ennemis de l'Eglise, ont tressailli ; tous, ils ont senti que le Pape y traite une question vitale pour la société religieuse et la société civile.

Léon XIII rappelle d'abord que, depuis la chute d'Adam, le genre humain est partagé en deux camps, désignés par St Augustin sous les noms de la cité de Dieu et de la cité du démon. D'un côté, c'est la sainte Eglise, de l'autre, c'est l'armée de Satan. De tout temps, ces deux cité ont lutté l'une contre l'autre, la première pour faire triompher la vérité et la vertu, la seconde pour les combattre, et cette lutte n'a jamais cessé.

De nos jours, les ennemis de l'Eglise semblent s'être ligués pour l'attaquer avec plus de violence au moyen d'une société fortement organisée, celle des Francs-Maçons. Tantôt, c'est dans le secret qu'ils complotent ; tantôt, quand ils croient pouvoir le faire avec succès et sans nuire à leur sinistres projets, c'est ouvertement qu'ils trament leurs desseins perfides. Ils en sont même rendus à publier des journaux et des brochures dans leurs intérêts. C'est ainsi que, s'ils ne jugent pas un pays suffisamment préparé à recevoir et à adopter leurs fausses doctrines, ils les dissimulent avec soin, se réservant de se démasquer plus ou moins, quand ils croient pouvoir le faire impunément.

Léon XIII énumère sept de ses prédécesseurs qui, depuis un siècle et demi, se sont élevés contre la Franc-Maçonnerie, en ont exposé les desseins pervers, l'ont condamnée énergiquement et ont prononcé contre elle les peines les plus sévères. Il renouvelle et maintient ces condamnations et ces peines, et il fait voir combien malheureusement la Franc-Maçonnerie et un grand nombre d'autres sectes qui lui sont intimement unies, ont fait de progrès alarmants et ont acquis de puissance dans le monde.

Ces sociétés pernicieuses imposent à leurs adeptes des conditions d'admission fort dangereuses et tout-à-fait contraires à la morale et à la prudence chrétiennes. Les initiés promettent de se soumettre aveuglément à tous les ordres qu'ils recevront de chefs qu'ils ne connaissent point et que, tout probablement, ils ne connaîtront jamais, et de ne dévoiler sous aucun prétexte les secrets de la société où ils entrent. Que suit-il de là, N. C. F. ?—Pour ne parler que de notre pays, il suit que les associés reçoivent, à un moment donné, l'ordre formel de former une vaste conjuration dans le but d'abandonner subitement ceux qui les emploient, et de nuire par là considérablement à ceux-ci, souvent même au bien public et au gouvernement, et d'arrêter ainsi des services importants et urgents. Ils ne se contentent pas de refuser de travailler un certain temps par jour, ou à un prix convenu, [ce pourrait bien être permis à moins d'engagements certains], mais ils gênent injustement la liberté de leurs compagnons qui ne veulent pas faire partie de la grève, et usent, ou menacent d'user, de violence à l'égard de ceux qui consentiraient à travailler à des conditions différentes. De là, stagnation des affaires, pertes, ruine pour les maîtres et pour les employés, défiance, haines mutuelles, enfin quelquefois rixes sanglantes et meurtrières : autant de conséquences funestes de ces promesses imprudentes, même de ces serments pour les moins indiscrets.

Tous les membres sans doute, ajoute le Pape, ne sont pas également coupables, tous ne connaissent pas les fins abominables que ces sociétés ont en vue. Quelques hommes seuls, suppôts du démon, sont à leur tête et conduisent secrètement toute l'organisation. Ce sont eux qui forment le conseil supérieur, et à peine sont-ils connus d'un fort petit nombre. Les autres ne forment qu'un troupeau de dupes, instruments aveugles dans les mains de ceux qui les commandent, et qui ont bien soin de leur dissimuler le but réel de l'association. On leur répète, on leur fait croire que c'est tout simplement une société de bienfaisance, de secours mutuel pour le temps de besoin, de maladie ou de mort, et on ne lève qu'un petit coin du voile qui couvre les secrets desseins de la secte, à mesure que les initiés sont admis dans les grades supérieurs. Mais N. C. F., comme le dit N. S. Père, on connait un arbre à ses fruits. Si donc vous voulez apprécier la malice et le péril de ces sociétés secrètes, voyez ce qu'elles produisent partout où elles s'implantent. Voyez aussi les doctrines qu'elles cherchent à propager, les principes si faux et si dangereux sur lesquels elles s'appuient.

Leur premier principe, c'est le *naturalisme*, c'est-à-dire, la négation de tout ce qui est au-dessus de la raison humaine ; par conséquent, pour eux, ni révélation, ni Eglise, ni Pape ; ces sectaires en sont rendus à nier la providence de Dieu et jusqu'à son existence, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, sa fin dernière, et conséquemment à rejeter tout dogme, toute loi morale. La libre-pensée, la morale libre, le culte de la raison et de la nature, voilà leur *credo* ; guerre à toute religion révélée, voilà leur cri de ralliement. Ceux mêmes qui ne veulent pas aller si loin, tombent au moins dans l'indifférence à l'égard de toute religion, et admettent dans ces associations tout aussi bien des athées, que des musulmans ou des payens.

Leur second principe concerne la société domestique, la famille. A leurs yeux, le mariage n'est qu'un contrat comme un autre, sans aucun sceau religieux ; un contrat transitoire, qui peut être dissous au gré, au caprice des parties contractantes, soit par un acte de divorce, soit de toute autre manière.—Ils n'attachent conséquemment aucune importance à la bonne éducation des enfants. Ils ne cherchent à s'en emparer qu'afin de pouvoir leur donner une instruction neutre, étrangère à toute notion religieuse, sentant bien que c'est le plus sûr moyen de faire triompher leurs abominables doctrines, que de pervertir ainsi les jeunes générations

Quant à la société civile, leur principe est non seulement la séparation totale de l'Eglise et de l'Etat, mais l'assujettissement de la première au second, et pour y parvenir, la persécution et la confiscation. Bien plus, ils proclament hautement que la religion n'a rien à voir dans la politique, par conséquent, que l'Etat doit faire complètement abstraction de toute idée religieuse, doit être purement athée. Ils veulent nous ramener ainsi, nous ne disons pas simplement au paganisme (puisque les payens eux-mêmes introduisaient partout dans leurs gouvernements et leurs lois la notion de la Divinité), mais à la barbarie. Ils soutiennent que tous les hommes sont égaux, non seulement devant le Créateur, mais encore dans la société, de sorte qu'il n'y a ni supérieurs pour commander, ni inférieurs tenus à l'obéissance, et c'est ainsi qu'ils provoquent l'émeute, la révolution, le pillage et l'anarchie.

Comment expliquer après cela que des hommes en apparence sages et paisibles, même des princes puissants, des hommes d'Etat rusés et adroits, s'affilient à ces sociétés si dangereuses, si ennemies du bien public ? Léon XIII nous en donne la raison : c'est qu'ils se laissent tromper par les paroles mielleuses de ces sectaires, qui ont sans cesse à la bouche et sous la plume les mots enchanteurs de *liberté* et de *prospérité publique* ; c'est qu'ils se flattent d'enrayer le mouvement de ces sociétés malfaisantes, et de les maîtriser, en en faisant partie, tandis qu'en réalité ils ne servent que d'instruments inconscients pour le mal, pour l'ébranlement et le renversement de tout ordre, entre les mains de chefs occultes, qui définitivement, dirigent tout du fond de leurs antres ténébreux, et mènent à leur gré les loges innombrables du monde entier.

Cependant Notre Illustre Pontife ne se contente pas de signaler le danger, il indique encore quelques-uns des moyens propres à le prévenir ou à le neutraliser. C'est : 1o La propagation du Tiers-Ordre de St François d'Assise, véritable école de liberté, de fraternité et d'égalité, entendues dans le sens de l'Evangile.—2o L'établissement, d'une manière appropriée aux besoins du temps présent, de ces Unions ou Corporations d'ouvriers, d'industriels et autres qui ont produit tant de salutaires effets pendant plusieurs siècles.—3o Un soin plus particulier de la jeunesse, dans les familles, dans les écoles, dans les maisons de haute éducation, afin de lui inculquer profondément de saines notions, des principes solides.—4o Une ligue de prières, dans laquelle s'enrôlent tous les fidèles enfants de l'Eglise. La prière fervente, et surtout commune, est toute puissante sur le cœur de notre divin Sauveur.

Puisque les méchants s'associent pour attaquer la religion et la société, sachons nous unir pour les défendre.

Telles sont, N. C. F., les principales pensées et recommandations de cette Encyclique, attendue avec impatience, depuis si longtemps, évidemment écrite sous le souffle direct du St Esprit, et destinée à un immense retentissement jusqu'aux extrémités de la terre : "*In omnem terram exivit sonus*" (Ps XVIII). Quoique notre pays soit encore l'un de ceux où la foi est le mieux conservée, et l'autorité de l'Eglise la plus respectée, on ne peut nier malheureusement que cette peste des sociétés secrètes n'y ait pénétré, et qu'à moins d'une grande vigilance de la part des pasteurs, elle n'y fasse bientôt de tristes ravages.

C'était la conviction des Pères de notre premier Concile de Québec, qui, dès l'année 1851, avertissaient tous les prêtres qu'ils ne pouvaient donner l'absolution à aucune personne qui refuserait ou négligerait de sortir de ces sortes de sociétés, et conjuraient tous les fidèles de s'en tenir éloignés. Ceux du quatrième, en 1868, auquel Nous assistions, ont cru devoir insister là-dessus, et s'affliger grandement, dans leur XIe Décret, "de ce que, sous divers prétextes, beaucoup de faux catholiques entrent dans ces sociétés. Voulant, disent-ils, autant qu'il dépend d'eux, arrêter un si grand mal, ils déclarent défendues toutes les associations où l'on promet le secret, soit avec, soit sans serment, qui ont un mauvais but, c'est-à-dire, qui sont opposées à l'Eglise, ou au gouvernement, ou à la société, et pareillement toutes celles où l'on fait témérairement la promesse ou le serment d'exécuter tout ce qui sera ordonné par les chefs de ces associations. Ils exhortent enfin tous les fidèles confiés à leurs soins, à éviter absolument et à avoir en horreur de telles sociétés, comme étant très-dangereuses pour le bien commun et la tranquillité publique, et contraires à l'autorité ecclésiastique et aux lois de la conscience."

Les Pères de notre cinquième Concile, de leur côté, en 1873, ont publié, à la suite de leurs Décrets, la Constitution de Pie IX *Apostolicæ Sedis*, dans laquelle le Souverain Pontife déclare excommuniés par le fait même, d'une excommunication réservée au Pape :

"Ceux qui donnent leur nom à la Secte des Francs-Maçons, ou à celle des *Carbonari*, ou aux autres sectes du même genre qui machinent, soit publiquement, soit clandestinement, contre l'Eglise, ou les pouvoirs légitimes, aussi bien que ceux qui les favorisent en aucune façon, et ceux qui ne dénoncent pas leurs coryphées et chefs cachés, jusqu'à ce qu'ils les aient dénoncés."

Notre diocèse est, nous le croyons N. C. F., l'un de ceux de la Province qui s'en sont le plus préservés jusqu'ici : pourtant, Nous ne pouvons Nous le dissimuler, les efforts des sociétés secrètes, affublées de noms différents, y ont déjà eu certains succès, et quelques-uns de nos catholiques ont eu l'imprudence et la lâcheté de s'adjoindre à certaines loges. Nous ne faisons donc, N. C. F., que remplir un devoir de notre charge en répondant avec empressement à l'appel du Chef des pasteurs, et en vous mettant en garde contre les agissements de ces sectes perfides, et contre les séductions de leurs agents, loups ravissants, qui se couvrent trop souvent de la peau de brebis pour séduire les fidèles et les imprévoyants : "*Attendite a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces : a fructibus eorum cognoscetis eos.*" (Matth. VII, 15, 16.)

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1o Notre présent Mandement sera lu au prône dans toutes les églises du diocèse où se fait l'office public, en une ou deux fois, aussitôt après sa réception. Cette lecture sera faite d'une manière très distincte et accompagnée de commentaires propres à la faire bien saisir.

2o La traduction française de l'Encyclique *Humanum genus* sera aussi lue au prône un troisième dimanche, partout où elle sera jugée nécessaire à raison des circonstances particulières de la paroisse, et Nous en chargeons la conscience des curés.

3o Les pasteurs des âmes mentionneront dorénavant dans leur rapport annuel les progrès du Tiers-Ordre de St François dans leur paroisse.

4o Ils s'efforceront plus que jamais d'étendre la belle association connue sous le nom d'*Apostolat de la prière*, pour se conformer aux injonctions de N. S. P. le Pape.

Donné à St Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre pro-secrétaire, ce vingt-deux mai, mil huit cent quatre-vingt-quatre, fête de l'Ascension de Notre-Seigneur.

† JEAN, Ev. de St G. de Rimouski.

Par Monseigneur,

F. X. Cloutier, Ptre.
Pro-Secrétaire.

COMTE DE MEGANTIC

L'on nous informe de Mégantic que la lutte va être très chaude, mais que les conservateurs sont pleins d'enthousiasme et confiants dans le succès.

Ces braves et dévoués conservateurs méritent notre admiration pour les luttes gigantesques qu'ils soutiennent depuis de nombreuses années, et pour les succès brillants obtenus sous des circonstances tout particulièrement difficiles.

M. Turgeon est un candidat bien qualifié, autour duquel doivent se réunir avec zèle toutes les forces conservatrices.

Nous engageons nos amis à combattre, comme aux anciennes luttes, avec une ardeur infatigable, et de ne négliger aucune démarche pour triompher encore une fois. Le sort de la lutte est entre leurs mains. Qu'ils le veulent avec une volonté énergique, qu'ils travaillent avec une constance inébranlable, et une fois de plus, ils enchaîneront la victoire à leur drapeau.

Ce Monsieur Masqué

La *Minerve* a prouvé, depuis longtemps, que le scrupule ne la gêne guère. Et pourtant, il y a encore des *petitesses* devant lesquelles recule *quelquefois* le personnel de sa rédaction. Pour faire certaine besogne inavouable, elle a un *trio* de correspondants anonymes que l'on appelle, c'est entendu, "la famille Chamberland." Bien qu'étant censés appartenir tous trois *à la haute*, ce sont de vulgaires masques toujours prêts à grimacer, au bénéfice de l'erreur, n'importe quelle figure d'occasion.

Leur croyance est que l'on peut cacher toutes espèces de vilénies derrière le carton d'un masque. Ils s'abusent. Généralement, le public voit leur vraie figure, à travers leur hideux travestissement ; ils ne réussissent qu'à se tromper eux-mêmes.

L'autre jour, nous avons appelé l'un d'eux par ironie, "collaborateur de haut plumage." La *Minerve* a de suite affirmé que nous visions "un membre éminent du clergé." Nous l'avons démentie dans les termes suivants. Nous reproduisons nos propres dires de la citation qu'en fait lui-même le correspondant de la *Minerve* dont nous allons parler :

La *Minerve* se trompe. Celui que nous *visons* n'est nullement "un membre éminent du clergé." *Il n'est pas tout à fait impossible que nous nous trompions nous-mêmes*, mais nous croyons bien connaître notre homme. C'est un assez piètre sire, qui n'est coté haut que dans sa propre estime, qui n'est remarquable que par sa bruyante et pompeuse outrecuidance, qui généralement défend toutes les mauvaises causes sous le voile de l'anonyme, qui ne s'est signalé que par une haine venimeuse et une opposition aveugle à toutes les œuvres du saint archévêque Bourget, que les trois quarts du clergé méprisent, et qui est à charge à presque tous ses confrères qui s'empressent généralement de désavouer ses actes et de déplorer ses *erreurs de jugement* et ses fougueuses sorties contre les honnêtes gens.

Comme on le voit, nous ne disions nullement qu'il s'agissait d'un prêtre. C'est la *Minerve* seule qui l'affirmait.

Depuis, nous avons eu la preuve que nous avions deviné juste. L'homme que nous visions est bien réellement le triste personnage qui se *déguise*, dans la *Minerve*, sous le travestissement d'" Un Catholique." Nous ne nous sommes pas trompé !

Nous savons donc qui nous avons frappé, présomptueux phraseur ! grand foudre...... de carton !

Vos compères en diront ce qu'ils voudront, nous *avons nos preuves.*

Or, voici ce que dit ce masque dans la *Minerve* d'hier :

UNE PROTESTATION

M. le rédacteur,

Je suis vraiment peiné d'avoir été la cause involontaire des incartades par trop scandaleuses, mais bien caractéristiques de l'*Etendard*. Cette fois, ce ne sont plus seulement ses confrères, les journalistes, qu'il éclabousse de sa boue la plus sale ; oubliant le rôle de dévôt qu'il s'est donné, mais qui ne trompe personne, et laissant enfin trahir son naturel, il monte jusque *sur l'autel* pour attaquer et vilipender ce que nous avons de plus cher et de plus sacré : le sacerdoce ! le prêtre lui-même !

Quel est donc ce *religieux*, quel est ce *prêtre, cette victime qu'il immole ainsi à sa haine et à sa rancune sauvage ?* Nous l'ignorons ; et pour l'honneur de notre clergé, nous ne voulons voir dans cette sacrilège accusation qu'une *indigne et révoltante calomnie*, dont la responsabilité retombe de tout son poids sur le front du *calomniateur*. Mais, du moins, lui, connait-il cet *infâme religieux*, ce *prêtre apostat*, ce *franc-maçon*, ce *rénégat !*.... Naturellement, vous êtes porté à le croire.... Mais lisez plutôt l'aveu qu'il fait lui-même :

Suit la citation reproduite plus haut.

Allons ! calmez-vous bravache ! cet homme méprisable et méprisé, c'est vous ! vous en chair et en os, malgré votre travestissement en "catholique." Pas besoin de ces grotesques exagérations. Vous portez déjà assez de qualificatifs mérités, sans en ajouter de fantaisistes.

Vous, "infâmes religieux," "prêtre apostat" "franc-maçon," "rénégat" ? Vous voulez vous vanter ! vous êtes trop présomptueux ! vous n'êtes pas cela ! Vous n'atteindrez jamais cette célébrité à la *Erostrate !* Vous n'êtes qu'un vulgaire méchant, tout prosaïquement, tout simplement !

Pas besoin de lancer vos lecteurs dans le domaine des suppositions invraisemblables et de feindre de vous indigner à la peinture que nous avons faite de votre intéressant individu.

Otez votre masque ! et montrez-vous sans tenter la substitution d'un compère, ce qui d'ailleurs serait inutile. Et si vous trouvez, parmi ceux qui vous connaissent, dix citoyens *respectables et intelligents* qui prétendent publiquement que ça ne vous ressemble pas *comme deux gouttes d'eau*, nous vous ferons amende honorable.

Depuis que nous avons esquissé *votre portrait*, plus de cent personnes sont venues nous dire : Mais c'est...........un tel ! Mais ! comme c'est bien lui !

Allez ! Personne ne s'y méprend !

Mais suivons le de nouveau et voyons jusqu'où le mène sa fatuité :

M. le protecteur du clergé, vous ne connaissez pas celui que vous frappez si haineusement ; et vous frappez quand même, et sur le clergé ! Est-ce Sa Grandeur Mgr de Montréal que vous visez ! Serait-ce le Rvd Père Supérieur des Jésuites, M. le curé de Notre-Dame, ou de St Jacques, ou quelque autre curé du diocèse ? *C'est un prêtre, vous le dites* Mais ce prêtre, vous ne le connaissez pas ! ! ! La calomnie peut elle être plus générale, plus odieuse et plus lâche tout à la fois ?

Eh bien, MM. du clergé, voilà comment vous respecte et vous traite ce saint dévot qui, depuis bientôt deux ans, se pose comme votre défenseur et votre protecteur. Ne serait-il pas temps enfin d'en finir avec ce comédien qui se fait de votre bonne foi et de la religion autant de moyens pour satisfaire ses ambitions et ses haines personnelles ?

Quelle sotte naïveté ! Donner des étrivières à ce contrebandier, c'est *monter sur l'autel !* c'est *vilipender le sacerdoce !*

Et dire qu'un personnage aussi universellement déconsidéré à la bouffonne prétention, non pas seulement d'être confondu avec des citoyens honnêtes, mais même avec Messieurs les curés de Notre-Dame ou de St Jacques ! avec le supérieur de St Sulpice ! ! avec le supérieur des Jésuites ! ! ! avec Sa Grandeur Mgr de Montréal ! ! ! !

Pourquoi n'est-il pas allé jusqu'au Collège des Cardinaux, où à Notre T. S. P. le Pape ?

Sérieusement, nous parions qu'il se croit du bois dont on fait les hauts dignitaires !

Qu'il ôte son masque, et l'on va voir combien sont ridicules ses vaniteuses prétentions.

Vous ne savez pas qui vous frappez, continue-t-il, grand Jupiter ! Eh bien, sachez-le, au risque de vous causer une amère déception, le correspondant de *La Minerve* qui signe "Catholique." n'est ni évêque, ni prêtre, ni religieux ; il n'a pas cet honneur, il a sa place comme vous au milieu des citoyens de Montréal, et il est simple laïque comme vous l'êtes vous-même. Seulement, il ne crie pas au sommet des temples son patriotisme et son dévouement à la patrie, pour dénigrer et calomnier plus à son aise et l'honneur et la foi de ses concitoyens.

Il n'y avait pas besoin de tant de protestations. Il ne serait jamais venu à l'idée de personne de trouver dans votre conduite un rôle digne d'un évêque, d'un religieux, ni même d'un simple prêtre.

Etes-vous un honnête homme capable de rencontrer le regard du public ?

Eh bien ! alors ! ôtez votre masque ! confondez-nous en montrant votre véritable figure ! Puisque vous êtes *un laïque* et que c'est bien vous qui êtes le correspondant, faites évanouir, en montrant votre face, l'odieux qui, suivant vous, retombe sur le sacerdoce ! C'est à vous et non au sacerdoce que nous avons appliqué les qualificatifs cités plus haut. Montrez-vous afin que le public voie que c'est bien à vous qu'ils s'appliquent !

Et pourquoi ne pas nous donner l'occasion de vous dire, devant le public canadien, comment vous êtes coté dans le rapport d'une certaine loge du Grand-Orient de France, pour les services que vos mauvais instincts vous font rendre à la maçonnerie du Canada ? tout cela, sans le savoir, sans le comprendre, nous voulons bien le croire.

Vous ajoutez :

Avouez donc, loyalement, M. le Rédacteur de l'*Etendard*, ou que vous ne pouvez répondre à la question que je vous ai posée, ou que vous n'êtes qu'un impudent calomniateur de votre pays et de votre religion.

Un Catholique.

Nous voulons tellement vous donner tous les renseignements que nous possédons sur la franc-maçonnerie, *et ils sont nombreux !* que nous voulons commencer par ceux qui concernent votre chère famille "*Chamberland*." Mais avouez-le : pour cela, il nous faut avoir devant nous autre chose qu'une figure masquée.

Venez loyalement, la face découverte, armé autrement qu'avec le poignard de la calomnie ; nous vous prouverons que vous jouez le rôle de dupe et de complice aveugle de la maçonnerie.

Il ne nous reste plus que votre *post scriptum* a reproduire.

Il va compléter la citation intégrale de *toute* votre communication du 5 ; la voici :

P. S.—Une femme fort distinguée de notre ville disait tout dernièrement, avec un admirable bon sens chrétien, après avoir lu l'Etendard : "Mais, vraiment, c'est par trop dégoûtant ! Quel genre de faubourg ! Une poissarde ne parlerait pas autrement. Ne crois-tu pas, mon mari, que ce cher M. Trudel ferait bien mieux de moins afficher son zèle religieux et de pratiquer un peu plus la charité !"... Le mari *millionnaire* qui, dit-on, n'a pas eu le flair de McKay, ne répondit pas et changea la conversation.

M. Trudel n'aurait-il pas quelque intérêt à se rendre à l'avis de cette charitable dame ?

C.

Comme les millionnaires canadiens ne sont pas nombreux, il est facile de vous démentir ici, et de vous dire que non-content de *falsifier* nos écrits en disant : "*C'est un prêtre, vous le dites*," vous calomniez méchamment une femme de la plus haute respectabilité.

Vous la discréditez en insinuant qu'elle partage vos sentiments ou votre manière de voir ; vous lui prêtez tout gratuitement des paroles que seuls, vous et vos amis, proférez pour vous venger des efforts que nous faisons, suivant le commandement de S. S. Léon XIII, pour "arracher "à la franc-maçonnerie le masque "dont elle se couvre, et la faire "voir telle qu'elle est" !

Vous croyez, de cette façon, vous venger aussi des efforts que nous faisons, afin d'arracher de votre figure le masque dont vous la couvrez pour travailler au bénéfice de la maçonnerie. Mais nous allons réussir à vous montrer dans ce beau rôle, tel que vous êtes réellement et tel que vous reconnait le public intelligent.

P. S.—Ah ! voici que nous aussi, nous avons notre *Post-scriptum* ; cette dame, évidemment visée par le *monsieur masqué*, pleine d'indignation et de mépris pour le rôle *forgé* par lui et pour les paroles que, outrageant la vérité, suivant sa coutume, il lui met dans la bouche à notre adresse, nous envoie un exprès pour nous prier "*de donner à l'impudent correspondant qui signe "dans "La Minerve" "Un catholique", le plus formel démenti*"

Monsieur le masque ! encore un titre de plus au mépris de vos concitoyens !

L'escouade de colons que le Révd Père Lacombe O. M. I. a conduit au Nord-Ouest sont très-satisfaits et du pays et du climat. Ceux qui y sont allés comme délégués, et qui sont revenus ont un rapport favorable à donner à ceux qui les ont envoyés. MM. Narcisse Pratte, de Louiseville et Ed Desaulniers, de Yamachiche font de grandes louanges du pays. Ils sont partis de Winnipeg, jeudi soir, le 29 mai et ils sont arrivés à Montréal à 8 heures du matin, lundi. Ils ont fait le trajet entre Winnipeg et Owen Sound dans 62½ heures. Ils sont tout à fait charmés de leur voyage.

Un spécialiste au département des pêcheries

En présence de l'importance toujours croissante de nos pêcheries maritimes, qui sont pour nous une source de richesse et qui fournissent à notre commerce d'exportation un très fort contingent, le gouvernement à la dernière session, a cru devoir faire des pêcheries un département, séparé, qui, quoique restant sous le contrôle du ministre de la marine et des pêcheries, sera cependant présidé par un député ministre des pêcheries qui sera bientôt nommé.

Nous sommes certainement en droit d'attendre que le gouvernement mettra à la tête de ce nouveau département un homme qui connaisse parfaitement nos pêcheries, les meilleurs moyens de les développer et de les rendre productives ; un homme qui ait une connaissance pratique de toutes nos ressources maritimes, et qui puisse les faire valoir, un spécialiste enfin.

Plus de 50 députés, représentant des comtés maritimes ont demandé au gouvernement de nommer à cette situation importante, M. L. Z. Joncas qui est un des hommes les plus compétents de la Puissance en matière de pêcheries, qui nous a rendu de grands services l'année dernière, à l'exposition des pêcheries de Londres et qui a prouvé à maintes reprises qu'il serait l'homme de la situation.

La presse canadienne est unanime à demander la nomination de M. Joncas, et cette unanimité doit prouver au gouvernement combien cette nomination serait populaire. Nous nous unissons à nos confrères, pour demander que M. Joncas, choisi d'ailleurs par tous les députés ayant des intérêts maritimes à sauvegarder, soit notre futur député ministre des pêcheries.

Témoignage d'estime

Hier au soir, M. Arthur O Gauthier, le populaire épicier de la rue St Laurent, a été l'objet d'une sympathique démonstration. A l'occasion de son prochain mariage, ses nombreux amis s'étaient donné rendez-vous à sa résidence pour lui offrir un témoignage de leur amitié et lui présenter leurs souhaits de bonheur.

Dans cette nombreuse assemblée la politique, la magistrature, le barreau, toutes les professions libérales, l'industrie, le commerce et la haute finance, les arts, surtout celui de la musique et du chant, étaient dignement représentés. Une adresse accompagnée de riches cadeaux, consistant en une pendule en bronze, marbre et or, et de splendides pièces d'argenterie, furent présentés au héros de la fête et suivis de nombreuses santés, discours, etc.

M. Gauthier, qui n'est jamais pris au dépourvu lorsqu'il s'agit d'exercer cette large hospitalité qui est proverbiale dans notre cité, pria ses amis de vouloir bien passer avec lui le reste de la soirée. De la musique et du chant, exécutés par les meilleurs artistes de Montréal, des discours pétillant de l'esprit Gaulois, une conversation agéable et enjouée, un splendide goûter qui, bien qu'improvisé, n'en était pas moins remarquable, les vins les plus délicats, et la plus franche gaité retinrent jusque bien avant dans la nuit les nombreux hôtes de M. Gauthier. Ses amis se rappelleront longtemps l'une des plus charmantes soirées qu'il leur ait été donné de passer, et lui n'oubliera jamais le témoignage flatteur dont il a été l'objet.

La St Jean-Baptiste

La St Jean-Baptiste arrive. Ceux qui ont besoin de marchandises ne doivent pas oublier la maison J B Labelle, la seule qui vende les belles et bonnes marchandises aux prix de la commune.

Le Pacifique Canadien

Nous, les Soussignés, ayant appris que de faux rapports avaient circulé dans les Provinces de Québec, et d'Ontario, tendant à dire que les hommes venus de différentes parties du pays pour travailler sur le chemin de fer du Pacifique avaient été maltraités ; nous considérons qu'il n'est que juste de rendre justice à la compagnie et de déclarer que pour notre part depuis notre arrivée ici, le 29 octobre, nous avons été employés sur le contrat de McRae et Massy, à Jack Fish Bay, que nous avons eu un emploi stable à de bons gages, et avec une bonne pension :

Louis Pineault, François Jean, Emile Pineault, Aderbert Banvill, Rémi Nadeau, Napoléon Thibault, Narcisse Gahonette, Joseph Chamberland, Alfred Chamberland, Michel Dumont, Xavier Lachance, Marcel Poirier, Joseph Brisebois, Léon Brisebois, Odillon Roy, Cyrille Rioux, Napoléon Blanchet, Joseph Roussel, Joseph Pineault, Thomas Pelletier, Magloire Côté, Martial E Ouellette, Eusèbe Emond, Vézina Michaud, Guillaume Michaud, Elzéar Dion, Alfred Moreau, Wilfred Labelle, Joseph Lecours, Nicolas Cormier, Joseph Lavallée, Louis Dumas, Charles Bernier, T C Johnson, Joseph Castonguay, Johnny Doucet, V A Forgeron, Pascal Melançon, Joseph Bouchard.

J., Edmond Barry, teneur de livres, pour MM. McRae et Massy, certifie que les signatures ci-dessus sont authentiques.

Le soleil et la lune

Toujours de la lumière avec les nouveaux porte-allumettes phosphorescents dont on fait cadeau à tous les acheteurs de la maison J B Labelle. Remarquez que ceci est donné à tous les acheteurs à part du billet de loterie. Allez en foule en chercher, car c'est commode.

SIROP CALMANT
—DU—
Dr. F. J. DEMERS

Pour les enfants est un véritable bienfait. Il guérit la diarrhée et la dyssenterie en quelques heures ; il arrête instantanément les vomissements et les coliques ; il procure un sommeil parfaitement calme, sans agitation aucune. Dans la dentition douloureuse ou lente il est d'une efficacité étonnante pour faciliter et activer la pousse des dents.

Ce sirop d'un goût agréable, loin d'être nuisible à la santé des enfants, est un puissant tonique de leur constitution.

En vente chez tous les pharmaciens et épiciers. En dépôt à la Pharmacie Notre-Dame, No 1615 rue Notre-Dame, Montréal. (ancien numéro : 215)

REMARQUE Ne confondez pas le Sirop Calmant du Dr F. J. Demers pour les enfants, avec le Sirop de Gomme de Sapin Composé, aussi du Dr F. J. Demers, qui guérit de toutes espèces de rhumes ou toux en quarante-huit heures. 17av

Huile à Peinture,
60c par gallon.
Peinture Rouge
Par 25 lbs, 90c.
VERT DE PARIS,
BLANC DE PLOMB,
Etc., Etc., Etc.

Le tout aux plus bas prix pour argent comptant.

W. E. POTTER
1375 rue Notre-Dame,
Près du dépot du Pacifique. 4 juin-jno

FUMEZ
Crême
DE LA
Crême

Aux Zouaves

M. NAPOLEON MAZURETTE, Maitre-Tailleur, coin de la Place du Marché Saint-Laurent et rue St-Dominique, a en mains une étoffe convenable pour confection des Uniformes de Zouaves, et il exécutera pour $13.00 un uniforme complet pour qui en donnera l'ordre. 21 mai-jno

TAPISSERIE !

Le dépôt de Tapisserie le plus considérable de la partie Est de cette ville, dans les patrons les plus nouveaux.

Depuis 5c en montant
se trouve chez
J. G. GRATTON
—COIN DES RUES—
STE. CATHERINE ET WOLFE
3fs ino-5m

Statuette de Sir George Et. Cartier

Cette statuette, premier prix d'un CONCOURS UNIVERSEL, est l'œuvre de L. P. Hébert, notre artiste canadien. Frappante de ressemblance, parfaite de détails, d'un fini et d'un travail exquis, elle fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vue. Elle a été honorée de l'approbation de connaisseurs tels que S. A. R. la princesse Louise, le marquis de Lorne, le marquis de Lansdowne, notre Gouverneur-Général actuel, et autres personnes autorisées. A is donc aux amateurs de l'art et du talent canadien. Avis aussi aux amis et admirateurs de notre regretté et éminent homme d'état, Sir Geo. E. Cartier. La statuette est un modèle parfait de la STATUE EN BRONZE, commandée à M. Hébert par le gouvernement du Canada et qui sera inaugurée à Ottawa le premier juillet prochain. C'est un véritable objet d'art. La statuette ne se vend que par souscription, et le tirage en est strictement limité au seul nombre des souscripteurs.

Grandeur de la statuette : 2 pieds 3 pouces.
Prix : peinte ou bronzée, $10.
Emballée avec soin et expédiée sur réception du prix.

Adresser toutes commandes ou autres communications à

A. M. CHARBONNEAU,
No. 301 rue Saint-Laurent, Montréal
Seul agent autorisé pour la vente de la statuette Cartier.
jno-2m

Propriété a Vendre

Les manufacturiers et toutes personnes ayant besoin d'un vaste bâtiment pourront se procurer, à des conditions exceptionnellement avantageuses, cette magnifique bâtisse en pierre de taille et brique, couverte en fer blanc et surmontée d'un clocher portant le nom de l'Hotel Breadway et aussi connue comme "Propriété Hutchins," située à Hochelaga.

Cette spacieuse et solide construction peut aussi se diviser en logements.

L'eau de l'Aqueduc Montréal et de celle du fleuve y sont conduites par tuyaux séparés. Possession immédiate.

A VENDRE AUSSI A CONSTITUT
en bloc ou séparément 70 lots à batir, près de l'église.

S'adresser au notaire Léveillé, 29 rue St Jacques, ou à M. Jos. Léveillé, surintendant de silotes. No. 96 rue St. Christophe. jno-4t

BAS PRIX ! BAS PRIX ! !

Dire bas prix, ce n'est pas assez. Il faut aussi dire : Bonne valeur, bonne qualité, dernier goût !

BAS PRIX — Nos Chapeaux de Soie ne sont pas seulement à bas prix, mais ils sont aussi fabriqués dans les formes les plus nouvelles, et avec les premières qualités de pluches et de garnitures !

BAS PRIX — Nous venons de recevoir une consignation considérable de Chapeaux de Feutre que nous vendons non-seulement à bas prix, mais qui est encore ce qu'il y a de plus beau, de plus nouveau, de plus chic !

BAS PRIX — Nos Chapeaux de Paille vont certainement faire fureur cette été, non-seulement par leurs bas prix, mais surtout par leur variété, leur bon goût, et la nouveauté de leurs formes et de leurs couleurs

CHS. DESJARDINS & Cie.,
637 & 639 rue Ste-Catherine—Aux Trois Chevreuils

Simple, Durable, Effective, finie avec luxe.

Nouveau Royal A

Nouveau Royal A

L'aiguille s'enfile et s'ajuste seule, la machine ne se meut pas en arrière, et est a portable partout. Office principale.

BRODEUR & ST. PIERRE 1427 rue Notre-Dame, près de l'Hôpital-Notre-Dame, Montréal.
Succursale : C. Couttlee, 281 rue Ste. Catherine, Montréal. 6m-2jn-4s

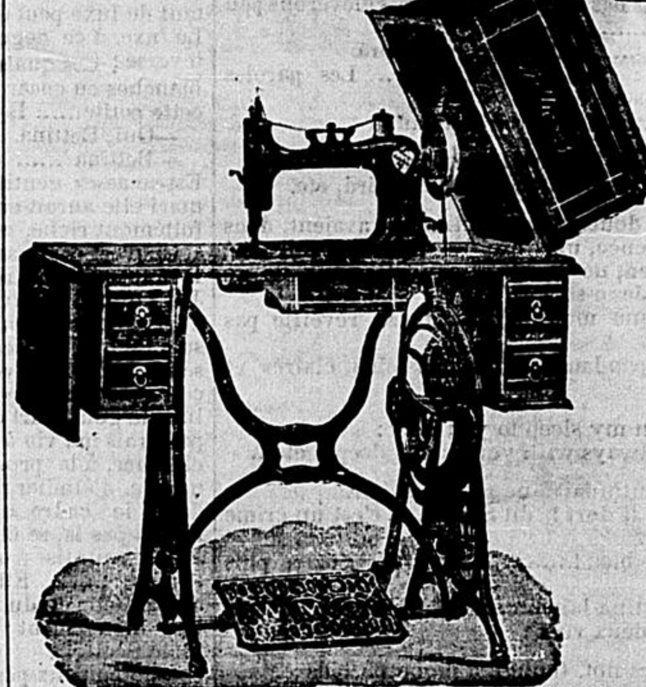

LA NEW WILLIAMS

C MARTEL
543 Rue Ste. Catherine, Montreal
6m-16 mai 84

LA COMPAGNIE DU
Chemin de Fer Canadien du Pacifique

RÈGLEMENTS DES TERRES.

La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud du Manitoba, à

$2.50 PAR ACRE

et plus, avec des conditions qui demandent la culture de ces terres.

Une diminution de $1.25 à $3.50 par acre sera faite aux acheteurs qui voudront cultiver : selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à de certaines conditions. La Compagnie offre aussi des terres sans conditions d'établissement ou de culture.

LES SECTIONS RÉSERVÉES

le long de la ligne principale, c'est-à-dire les sections impaires numérotées, dans l'espace d'un mille de chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses, aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les acheteurs pourront payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent par année payable d'avance.

Les personnes qui achèteront des terres sans la condition de les cultiver recevront un acte translatif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait en entier.

Les paiements peuvent être faits en débentures garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, avec l'intérêt accru. Ces bons peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou aucune de ses agences.

Pour les prix et pour les conditions de la vente on pourra obtenir des informations au sujet de la vente des terres, en s'adressant à JOHN McTAVISH, commissaire des terres, à Winnipeg.

Par ordre du Bureau.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 19 février 1884.—6m-2fs

14 mars 83-1an

Fumez le meilleur CIGARE DE 5 Cts.

DEMANDEZ LE
"ALL NATIONS"

En vente chez tous les Tobacconnistes. Fabriqué par

L. O. GROTHE, 315 Rue St. Paul,
MONTREAL. 15a-jno

AU CLERGE
CADRES ET GRAVURES.

ARTHUR SIMARD,
Successeur de SIMARD & FOERSTER,
1662 RUE NOTRE-DAME, Montréal,
Porte voisine de M. C. B. Lacetot.

MANUFACTURIERS de MOULURES de TOUTES SORTES pour CADRES

En stock un magnifique assortiment de Gravures, Glaces de Miroirs Françaises, Anglaises et Allemandes.

SPÉCIALITE—Encadrements de Chemins de Croix et Peintures. Nous manufacturons spécialement les moulures pour Cadres d'Eglises.

☞ Une visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée.

ARTHUR SIMARD, 1662 RUE NOTRE-DAME.

MANUFACTURE—Ecole de Réforme, rue Mignonne, Montréal. (EN GROS et en DETAIL 13 mai 84-3m

PARLEMENT PROVINCIAL.

3me SESSION — 5me PARLEMENT

(PAR TÉLÉGRAPHE)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 5 juin.

L'ORATEUR prend son siége à à 11 heures.

M. TAILLON en réponse à M. Mercier, dit qu'aussitôt que M. Nantel sera de retour à Québec, demain, on procédera à l'organisation d'un comité spécial d'enquête au sujet des accusations contre Mousseau-Charlebois.

En comité sur le projet de loi de M. Lynch pour amender les lois sur la chasse, M. Mercier s'oppose au tir du canard sauvage jusqu'au 1er mai, époque que l'on voudrait assigner à ce sujet et dit que si cette loi était mise en opération, il n'existerait plus de canards sauvages dans deux ans. Il donne lecture de certaines lettres de clercs de marché et de chasseurs. On devrait au moins faire commencer la morte saison au 15 avril si l'on ne veut pas la faire commencer au 1er mars. Il fait un amendement pour que le commencement de la morte saison à ce sujet soit fixé au 1er mars, tel que proposé par le procureur-général il y a trois ans. Cet amendement est perdu sur division.

M. WATTS s'oppose à la loi sur la prise des perdrix au lacet.

M. Stephens dit que cette loi est la pire de toutes pour l'extinction du gibier. L'amendement est perdu par 6 contre 23. Le projet est rapporté.

SEANCE DE L'APRES MIDI

L'ORATEUR prend son siége à 2.15 heures.

Après les affaires de routine, M. Blanchet fait motion pour concours au sujet du comité sur les lois de chasse.

M. JOLY fait motion pour que le projet de loi soit renvoyé au comité de toute la Chambre afin de changer la date de l'ouverture de la saison de la chasse du caribou, du cerf, du renne, depuis le 1er novembre tel que maintenant proposé au 1er février. L'amendement Joly est rejeté par 24 voix contre 2.

L'amendement Mercier pour terminer la saison de la chasse aux canards le 15 avril au lieu du 1er mai fut rejeté par 28 contre 16, après quoi le projet de loi fut lu une troisième fois.

Le projet de loi concernant les juges des Sessions de la Paix à Montréal et Québec fut adopté après une longue discussion.

M. TAILLON fait motion pour que la Chambre se forme en comité sur les projets de loi relatifs aux départements d'agriculture et des travaux publics. Il énumère au long les changements apportés par le projet de loi. Un amendement proposé à ce sujet fut perdu.

Le projet de loi fut lu une troisième fois et adopté.

Six heures sonnant, l'Orateur laisse le fauteuil.

LE 24 JUIN

Séance du 24 juin 1884.

Présidence de l'honorable M. T J J Loranger.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Un comité composé de MM. J B Labelle, Vital Paradis, capt Bourdin, G Boivin, A J Corriveau, C. Leclère et J R Bourdon est chargé d'organiser la procession des bateaux à vapeur.

M. J Perreault, président du comité des finances annonce que la municipalité a versé les $3,000 promis au fonds de St Jean-Baptiste. Des remerciements sont votés au conseil municipal pour cette générosité.

Le rapport suivant du comité des finances est adopté :

Que le comité de régie ne vote plus d'argent aux sous-comités sans faire demande à cet effet au comité des finances qui est plus renseigné sur l'état de la caisse.

Un crédit a été voté au comité de la messe pour l'organisation du chant ; aussi, une somme de $25 au lieut-colonel Ouimet, pour rafraichissements destinés aux musiciens.

Il a été résolu que l'honorable M. Loranger, MM. Perreault, Resther et Leclère demanderont une nouvelle souscription à la compagnie du chemin de fer urbain, vu les recettes considérables que cette compagnie fera durant les fêtes.

Il est décidé que le programme soit mis en vente au plus grand nombre d'endroits possible, que le prix du gros soit de $5 le cent et que M. Gauthier ait le contrôle de cette vente.

Le comité de la procession sera prié de faire rapport au plus tôt sur la construction des chars allégoriques.

Des roues de fortune seront placées sur le terrain de l'exposition et un comité en surveillera la recette.

Le contrat pour le feu d'artifice est adjugé à MM Sénécal, Cadieux et Cie, pour la somme de $550.

Des remerciements sont votés à l'échevin Thomas Wilson qui a obtenu que la moitié de la recette de la traverse à l'île Sainte Hélène, pendant deux jours, soit donnée à la société St Jean-Baptiste.

M. Fra Benoit est nommé secrétaire-correspondant et autorisé à envoyer le programme aux journaux français et anglais du Canada et des Etats-Unis.

Le rapport du comité du banquet, soumis à la dernière séance, est adopté.

On annonce que la société de Fraserville enverra dix de ses membres et une fanfare.

M. Emard soumet le rapport suivant sur la procession :

PROGRAMME DE LA PROCESSION

25 Juin 1884.

1.—Parcours de la procession. La procession se formera sur le Champ de Mars et dans les rues environnantes, et suivra les rues Craig, St Laurent, Ste Catherine, côté Est, jusqu'au Chemin Papineau, où revenant sur elle-même elle défilera par les rues Ste Catherine, Peel, Windsor, St Antoine, des Seigneurs, St Joseph, McGill, St Jacques, Place d'Armes, Notre-Dame, Bonsecours, Craig jusqu'au Champ de Mars où les rangs se briseront.

2.—Heure de réunion—Les différentes sections devront se rendre à l'endroit qui leur est ci-après assigné, à 7 heures et demie.

3.—Heure du départ—La procession se mettra en marche à huit heures précises a.m.

4.—Les personnes qui prendront part à la procession devront marcher quatre de front.

5.—Toutes paroisses, sections, associations, etc, qui prendront part à la procession devront tenir l'ordre suivant :

1e Bannière de la paroisse ; 2o Corps de musique (s'il y en a) ; 3o Char allégorique ; 4o Invités dans la même disposition et suivant le rang qui leur aura été assigné par le président de la paroisse qui les aura demandés ; 5o Les membres de la paroisse ; 6o Les officiers.

6.—La procession se formera comme suit :

1. Le commissaire-ordonnateur général et le sous-comm-ordonnateur général.
2. Un détachement d'hommes de police marchant quatre de front, deux chaque côté de la rue.
3. La bannière de l'association Saint-Jean-Baptiste.

4 La paroisse Ste Cunégonde.
5 " " Hochelaga.
6 " " St Charles.
7 " " St Henri.
8 " " Ste Brigide.
9 " " St Vincent de Paul.
10 " " Côteau St Louis.
11 " " Côteau St Paul.
12 " " St Jean-Baptiste.
13 " " St Joseph.
14 " " St Jacques.
15 " " Notre-Dame.
16 " " Sacré-Cœur.
12. Les invités de l'association St Jean-Baptiste.
18. Les anciens officiers de l'association St Jean-Baptiste.
19. Les officiers de l'association St Jean-Baptiste.
20. Le Président de l'association St Jean Baptiste.
Le roi St Louis et sa suite formant la cavalcade.

7—*Le lieu désigné* à chaque paroisse pour se réunir est comme suit ;

Le commissaire ordonnateur général et le sous commissaire se placeront en avant de la bannière de l'association sur le Champ de mars près de l'hôtel de ville.

La paroisse de Ste Cunégonde se formera sur le Champ de mars, près de l'hôtel de ville, en face de la rue Gosford.

La paroisse d'Hochelaga se formera sur le milieu du Champ de mars, face à la rue Gosford.

La paroisse de St Charles se placera sur le Champ de Mars du côté de la rue Craig, face à la rue Gosford.

La paroisse de St Henri, se placera sur la rue du Champ de Mars, face à la rue Gosford.

La paroisse de Sainte Brigide se formera sur la rue Saint Louis du côté de la rue Craig.

La paroisse de St Vincent de Paul prendra place sur la rue Craig, depuis la rue Sanguinet jusqu'à la rue St Denis.

La paroisse du côteau St Louis se placera sur la rue Craig depuis la rue St Denis jusqu'à la rue St Hubert.

La paroisse de la Côte St Paul se placera sur la rue St Hubert.

10 La paroisse St Jean Baptiste se formera sur la rue St Denis.

11 La paroisse St Joseph se placera sur la rue Sanguinet.

12 La paroisse de St Jacques sur la rue Ste Elisabeth.

13 La paroisse de Notre-Dame, sur la rue des Allemands.

14 La paroisse du Sacré-Cœur. sur la rue St Constant.

15 La paroisse de Notre-Dame de Grâce, sur la rue St Gabriel.

16 Les officiers et invités de l'association St Jean-Baptiste, à l'extrémité ouest du Champ de Mars, près de la rue St Gabriel.

17 La cavalcade se formera sur la ruelle Perreault.

8 Le signal du départ de la procession se donnera au Champ de Mars par trois coups de canon. A ce signal chacun devra prendre son rang et garder sa place pendant tout le parcours de la procession.

9 Les sociétés devront prendre place dans les rangs à l'endroit ci-dessus assigné aux sections qui les auront invitées.

N. B.—Pour la bonne organisation de la procession, il doit être bien entendu que le programme ci-dessus ne comprend que les 14 paroisses formant les 14 sections de l'Association Saint Jean-Baptiste de Montréal ; ainsi les diverses sociétés St Jean-Baptiste du Canada et des Etats-Unis ainsi que les autres sociétés canadiennes-françaises tant de la ville de Montréal que des autres parties du Canada ou des Etats-Unis devront prendre place dans les rangs de celle des 14 paroisses qui les auront invitées.

M. J W Mount est le commissaire-ordonnateur général et M. B L de Martigny, le sous-commissaire.

FAITS DU JOUR

Ephémérides—Vendredi, 1 juin. Lever du soleil 4 h 1 ; coucher 7.58 h.

Fête de St Norbert, Ev.

1883—Le marquis de Lansdowne nommé gouverneur-général du Canada.

Décédé—M. John James Redpath, un des plus riches citoyens de cette ville est mort, hier. Ses funérailles auront lieu samedi.

Forte amende—Le constable Ingram a arrêté, hier, un employé du Grand Tronc accusé d'avoir assailli son beau-père, M. Buckley et de l'avoir menacé avec un revolver.

Le prisonnier a été condamné, ce matin, à $30 d'amende ou 30 jours de prison.

Il subira son procès, lundi, pour avoir proféré des menaces à l'adresse de Buckley.

—Les Pilules, de McGale sont les meilleures Pilules de famille pour l'usage général. Les directions et explications entourent chaque boite. Voyez que le nom de McGale se trouve sur chaque paquet.

25 cts par boite ; 5 boites pour $1, expédié franc de port sur réception de prix.

B. E. McGALE, chimiste, Montréal.

Le noyé—On suppose que le corps du noyé qui a été trouvé dans le bassin du canal, mercredi soir, est celui du vieux sauvage qui s'est noyé, il y a deux semaines, en traversant de Caughnawaga à Lachine. Il est excessivement décomposé ; il porte un habit à carreaux gris, une chemise de matelot et une camisole en laine. Le coroner Jones a tenu une enquête, hier soir, et le jury a rendu un verdict de "trouvé noyé."

—L'eau minérale "Victoria" est la meilleure des eaux minérales. Elle est garantie une eau naturelle. Un verre à vin donnera l'effet que produisent deux tombleurs des eaux minérales ordinaires.

En vente chez MM. Laviolette et Nelson, pharmaciens, coin des rues Notre-Dame et St Gabriel. jno

—M. Fred Lapointe, si avantageusement connu du public, au No. 555, rue Ste Catherine, offre en vente des ameublements de chambre à coucher en noyer noir depuis $40 à $150. Sideboard en noyer noir avec une grande glace pour $25. Ameublements de chambre à coucher en frêne, depuis $16.50 à $50 ainsi que beaucoup d'autres meubles à des prix très bas.

FRED. LAPOINTE,
15m84-jno 555, rue Ste Catherine.

Véritable spécifique — Comme remède pour la bronchite et les rhumes, employez la Diphthérine du Dr N. Lacerte, le seul véritable spécifique contre la diphthérie et autres maux de gorge. 50 cents la bouteille chez les pharmaciens. 14m-jno

Une Vérité—Il y a tant de charlatans, que souvent trompé, le public est devenu incrédule, il est bon d'être prudent pour éviter d'être victime des vendeurs de drogues et d'eau coloriée ; mais d'un autre côté il faut aussi savoir apprécier les remèdes populaires, que l'expérience et l'usage, ont démontrés être efficaces.

Le sirop de Merisier composé en est un, son excellence pour le soulagement et la guérison des maux de gorges, rhumes, toux etc., est affirmée par les certificats des personnes les plus respectables.

Ce sirop est vendu chez tous les pharmaciens. 5m. jno.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur notre nouvelle annonce "Les amers Canadiens" remèdes infaillible contre la dyspepsie.

Plus d'obscurité. Toujours de la lumière

Pour cela il faut avoir un porte-allumettes phosphorescent que toute personne peut avoir pour rien en allant chez J B Labelle. Il s'en fait un plaisir de les donner à ceux qui en veulent.

DECES

A St Martin, Isle Jesus, le 5 courant, à l'âge de 44 ans, est décédée Dame Virginie Lavoie, épouse d'Amédée Gaboury, M D, M. P.

La sépulture aura lieu à St Martin, lundi, le 9 courant, à 9 heures a. m. précises.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. —5j-2i.

TELEGRAPHIE.

Service de la presse associée.

Depeches de nuit

CANADA

Température

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures.

Toronto, 5, 1 h. a.m.

Vallée du St Laurent :

Vents légers à modérés Temps généralement beau et chaleur continue.

Accusation sérieuse

Québec, 6—Une des accusations les plus sérieuses qui ait été portée contre un ministre est celle de l'honorable M. Mercier qui de son siége a déclaré avoir des preuves en mains que l'honorable M. Mousseau, maintenant juge, a reçu un montant considérable pour faire obtenir un contrat. Sur les dix mille piastres payées par M. Charlebois à M DeBeaufort pour l'obtention du contrat, M. Mercier prétend qu'un tiers de ce montant est passé dans le gousset de M. Mousseau, alors premier ministre, et nommé juge depuis cette époque.

Une enquête a été ordonnée après un vote unanime et un comité a été nommé en conséquence.

Election de Mégantic

Québec, 6—La lutte dans Mégantic pour les Communes est si acharnée que la présence des Hons. Langevin et Chapleau sera requise dimanche prochain. Ils adresseront tous deux la parole aux électeurs.

Arrivages

Québec, 6—SS "Gracian" de Glasgow, SS "Bristol," de New-Port, barge "Wolseley," de New-Port.

ETATS-UNIS

Indictement pour faux

New-York, 6—Le grand jury a présenté aujourd'hui un indictement pour faux au 2d et 3ème degrés contre Eno, ex-président de banque.

Nouvelles Maritimes

Québec, 5—L'Islet—Temps clair et nuageux. Le vapeur "Grecian" et une barge remontaient à 12.10 hrs. Une barge et un schooner descendaient à 5 hrs p.m.

Rivière du Loup—Temps lourd, nuageux et pluvieux. Vent léger de l'ouest La barge "Alma" en destination pour St Thomas remontait ce matin.

Rivière Martin—Temps clair. Vent léger de l'ouest.

Pointe Fameuse—Le vapeur du gouvernement "La Canadienne" remontait à 4.30 p m.

Cap Rosier—Vent de nord-est. Le SS "Admiral" remontait en route pour Campbelton à 4 hrs, ce matin.

Cap Ray—Temps clair et beau. Vent de nord-ouest. Un navire descendait.

COMMERCE ET FINANCES

BULLETIN MARITIME

Port de Québec

Arrivages

Trois mats True Briton, Gray, de Rio Janiero, Hy Fry et cie, sur lest.

Barque Action, Sirme, de Bristol, J Burstall et cie, sur lest.

Barque Aljuca, Nickberg, de Hambourg, R R Dobell et cie, sur lest.

Barque Cormorin, Johanson, de Jonsberg, R R Dobell et cie, sur lest.

Barque Octavia, Purdy, de Shields, J Burstall et cie, sur lest.

Barque Nina, Fearn, de Montrose, McArthur et frères, sur lest.

Barque Enmore, Hutcheon, de Newcastle, J Burstall et cie, charbon et brique.

Barque Essex, Bradley, de Portrush, J Burstall et cie, charbon.

Barque Eleanor Wood, Duff, Sharpness, Peter Robinson, charbon.

Barque Abbotsford, Lochead, de Greenock, Hy Fry et cie, charbon.

Barque Jordenskjold, Scheen, de Sharpness, pour Sorel.

Brigantin St François, Gagnon, de Cow Bay, à ordre, charbon.

Barque Bettey, pour Batiscan.

Départs.

Barque Magnum, Noes, pour Londres, R R Dobell et cie.

Barque Juno, Jeverson, pour Devonport, R R Dobell et cie.

Barque Prindz Leopold, Brunsgaard, Liverpool, R R Dobell et cie.

Barque Thérèse, Hansen, pour Dublin, R R Dobell et cie.

Barque Geddes, pour Londres, Bryant, Powis et Bryant.

Barque Eurar Tumbarksjelver, Winsness, pour Londres, Bryant, Powis et Bryant.

Goëlette Marie Delphine, Boulet pour Gaspé, J B Renaud et cie.

Note—Le trois mats barque norvégien Mercur, capitaine Schong, acquitté en douane le 3 juin à Québec pour St Nazaire, emporte comme chargement : 16,489 pièces madriers d'épinette, 1001 do, bouts, expédiés par R R Dobell et cie.

Port de Montréal

Arrivages

Vapeur Miramichi, Bocquet, de Pictou, général, D Shaw.

Vapeur Dent Holme, Huest, de Liverpool, viâ Sydney, C B, charbon, F W Henshaw.

Départs

Vapeur Circassian, Smith, pour Liverpool, général, H et A Allan.

Vapeur Miramichi, Bocquet, pour Pictou, général, D Shaw.

Vapeur Saltburn, Laver, pour Pictou, H Dobell et cie.

Vapeur Dent Holme, Hurst, pour Sydney, F W Henshaw.

Dans le port.

Vapeur Compton, G G Sidey.
Vapeur Cella, Carbray, Routh et Cie.
Vapeur Toronto, D Torrance.
Vapeur Vostzen, W D Bentley.
Vapeur Fernwood, J G Sidey,
Vapeur Carmonia, R Reford et Cie.
Vapeur Bonarista Kingman, Brown et Cie.
Vapeur Polynesian, H et A Allan.
Vapeur Oregon, D Torrance et Cie.
Vapeur Rokeby Anderson, McKenzie et Cie.

Voiliers

Trois-mâts, Cambridge, J Hope et Cie.
Barque Venus, Thompson, Murray et Cie.
Barque Bertie, J G Sidey.
Barque Ivy, Raffinerie du Canada.
Barque Eulie.
Barque Norway, Thompson, Murray et Cie.
Barque Haken Jarl, Wolfe et Cie.

BULLETIN FINANCIER

5 juin 1883.

Le marché financier n'offre aucun changement notable.

Les prêts sur titres s'effectuent à 4 et 4½ selon la nature de la garantie, et les banques escomptent les effets de commerce à 6½ 7 et 7½ p.c. selon date et signatures.

Le change sur Londres est ferme à $4.87½ pour 60 jours de vue et $4.89½ pour demande.

Le change sur New-York se vend ¼ de prime.

La bourse, sans être trop animée, a vu cependant un bon nombre de transactions en valeurs de banques ; la matinée a ouvert ferme, mais il s'est bientôt déclaré une certaine faiblesse qui s'est encore accentuée dans l'après-midi.

Voici les ventes :

AVANT-MIDI

Banque de Montréal, 445 à 192, 10 à 191⅞, 20 à 191½.
Banque Ontario, 14 à 104.
Banque de Toronto, 50 à 173, 105 à 173½, 25 à 173½.
Gaz, 25 à 179⅞, 635 à 180, 50 à 179⅞.
Banque Fédérale, 25 à 123.
Richelieu, 25 à 58⅞, 50 à 58½, 25 à 58½.
Télégraphe, 25 à 113.
Banque du Commerce, 100 à 122½, 10 à 122.
Obligations du Canada Central £200 à 99.

APRES-MIDI

Banque de Montréal, 225 à 191½, 60 à 191.
Banque de Toronto, à 173⅞.
Banque Fédérale, 25 à 123.
Banque des Marchands, 25 à 107⅞.
Banque du Commerce, 20 à 122, 80 à 121½.
Terres du Nord Ouest, 100 à 44½.
Télégraphe, 50 à 113.

BULLETIN COMMERCIAL

Le seigle à New-York est calme, le seigle du Canada est coté de 72 à 73½. L'orge du Canada, No 1 vaut de 92 à 83c, le No 2, 89c.

PROVISIONS

Bœuf salé mess	p. br	00	00	00	00
Lard salé mess, Chicago	do	21	00	21	50
do do Canadien.	do	22	00	22	50
Lard thin mess	do	00	00	00	00
Saindoux en baril	do	00	00	00	00
do en seaux	do	00	11½	0	12
do en tinettes	p lb	00	11½	0	12
Jambons salés	do	00	14	00	15
do fumés	do	00	14½	0	15
Porcs abattus	p 100 lbs	08	50	09	50
Suif en barif	p lb	00	07	00	07½

La hausse du lard salé à Chicago donne de la fermeté à notre marché.

Marché de Boston

4 juin.

Le beurre est encore lourd et sans changement de prix.

A St Albans les prix sont de 17 à 18c, et 20c pour choix. Les expéditions ont été de 1500 tinettes. A New York le beurre est lourd et les prix fléchissent. A Utica, on a vendu 9,000 boîtes de fromage, prix moyen 10¼c ; plus élevé 10⅝c. A Little Falls le prix est de 10 à 10½c.

Les œufs restent fermes et en demande modérée. A New-York ils sont en hausse de 1c ; de l'Est, 17½ ; du Canada, 17c de l'Ouest, 16½ à 17c.

Le foin est faible pour les qualités inférieures, mais l'article de choix est rare. Les pommes de terre sont lourdes.

MARCHE VIGER

Montréal, 5 juin 1884.

200 bêtes à cornes sur le marché ont été vendues de $5 à $5⅞. Il y avait 200 moutons et agneaux. Les moutons ont été vendus de $4 à $8 et les agneaux de $2 à $4. 300 veaux ont atteint de $2 à $8. Bonnes demandes.

ARRIVAGE DE DENREES

Montréal, 5 juin 1884

	Rail	Canal
Blé, minots	8000	....
Maïs "	14000	....
Pois "	850	....
Avoine "	....	....
Seigle "	....	....
Orge	....	....
Farine, barils	4919	3096
Farine d'avoine "	125	..
" tasse	2	..
Beurre, tinettes	41	7
Lard salé "	254	..
Saindoux "	....	....
Fromage caisses	2223	24
Porcs abattus	..	..
Suif, barils	27	..
Cuir, rouleaux	100	..
Alcools	50	..
Tabac, colis	16	..
Pétrole	..	..
Peaux crues	..	..

MARCHE DE LIVERPOOL

(Par dépêche.)

5 juin.

	s. d		s. d
Farine par quintal	11.0	@	11.6
Blé du printemps	7.3		7 5
Blé rouge	7.6		8.0
Blé, Californie No 2	7.5		7.7
" No 1	7.3		7.1
Maïs	5.4		0.0
Avoine par 100 lb	5.5		0.0
Orge	5.6		0.0
Pois	6.3		0.0
Lard salé	73.0		0.0
Saindoux	42.5		0.0
Lard fumé	41.6		43.6
Suif	35.0		0.0
Fromage nouveau	60.0		0.0

Saindoux en hausse de 3d. Lard fumé en baisse de 6d.

MARCHE DE CHICAGO

(Par dépêche)

5 juin 1884.

Blé	livraison		
" "	juin	0	87½
" "	juillet	0	89⅝
" "	août	0	90⅞
" "	septembre	0	91⅝
Maïs	livraison		
" "	juin	0	55
" "	juillet	0	56¼
" "	août	0	57⅝
" "	septembre	0	58⅝
Avoine	livraison		
" "	juin	0	33½
" "	juillet	0	33⅝
" "	août	0	29½
Lard salé	livraison		
" "	juin	19	17½
do do	juillet	19	17½
do do	août	19	17½
Saindoux	livraison		
" "	juin	8	95
" "	juillet	8	17½
" "	août	8	30

Lard ferme. Maïs et avoine en hausse. Salaisons faibles.

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par dépêche)

5 juin 1884.

Clôture :

Blé rouge No 2,		
do do	juin	1.00½
do do	juillet	1.03⅛
do do	août	1.04⅝
do do	septembre	1.05⅝
Maïs comptant		00
do do	juin	62½
do do	juillet	63
do do	août	64½
do do	septembre	65⅝
Avoine.		
do do	juin	33
do do	juillet	33
do do	août	35½

Marché en hausse

BEURRE ET FROMAGE

5 juin.

Nous cotons :

Beurre nouveau, frais	0 20	0 25
Des Townships	0 16	0 20
Morrisburgh	0 16	0 18
De l'Ouest	0 15	0 17
Brockville	0 16	0 20
Kamouraska	0 12	0 15
Beurre vieux,	0 12	0 15
Fromage,		
Fromage d'août	0 00	0 00
Fromage de sept. et oct	0 00	0 00
Fromage commun	0 05	0 05½
Fromage nouveau	0 09	0 10

Le beurre devient de plus en plus faible, il ne se fait d'affaires, à proprement parler que pour la consommation locale.

Le fromage baisse aussi.

Le câble cote le fromage nouveau à Liverpool 60s en baisse de 1s

MARCHE AU FOIN

Nous cotons ;

Foin pressé, la tonne	9 00	10 00
" en bottes 1re qualité	7 00	8 50
" " 2e "	5 00	6 50
Paille	4 00	6 00

A New-York les prix sont :

Mil 1ere qualité	0.95 à	1.00
" bon	0.80	0.90
" moyen	0.70	0.75
Mêlé	0.60	0.70
Trèfle	0.50	0.55

GRAINS ET FARINES

5 juin.

Supérieure extra	$5 50	@	5 65
Extra superfine	5 20	@	5 25
" du printemps	4 80	@	4 75
Forte (moyenne)	5 20	@	5 50
" de boulangerie	5 45	@	5 65
Superfine	4 00	@	4 10
Fine	3 55	@	3 65
Middlings	3 40	@	3 45
Forte en sacs de 100 lbs.	2 40	@	2 55
Extra " "	2 40	@	2 55
Sup. " "	2 10	@	2 15
Forte de blé rouge d'hiver en poche de 100 lbs	2 65	@	2 70
Blé rouge d'hiver	1 12½	@	1 16
" blanc	1 10	@	1 15
" rouge du printemps	1 10	@	1 15
Issues de blé :—			
Son, gros	$15.50	à	16.00
" fin			18.00
Grains grossiers			
Pois le minot de 66 lbs	0 94	à	0 95
Avoine " 32 "	0 41		0 42
Orge " 50 "	55		0 70
Maïs " 56 "	70		0 75
Seigle " 56 "	70		0 72

MARCHE DE DETAIL.

30 mai, 1884

Divers—		
Miel en gateau	0 15	0 00
Miel coulé	0 14	0 00
" en gateaux	0 00	
Sucre d'érable nouv	0 10	0 12
Sirop d'érable	0 90	1 00
Tabac en *rolls*	0 15	0 20
Plumes mêlées	0 12	0 14
" d'oies	0 60	
Noix le minot	0 75	0 80
Cire la lb	0 30	
Fruits—		
Ananas, la pièce	....	....
Cocos, le 100	0 00	6 00
Pommes le baril	5 00	5 50
Raisins, la livre	0 08	0 10
Oranges la douz	0 25	0 00
Citrons, la caisse	6 00	0 00
Bananes, le régime	3 00	6 50
Pastèques, pièce	0 50	0 60
Fraises, la pinte	....	....
Volaille et gibier—		
Oies la paire	1 75	3 00
Dindes "	2 00	3 00
Poules "	0 75	1 00
Canards "	0 80	0 00
Pigeons "	0 25	0 30
Viandes—		
Bœuf p. livre, 1re qual.	0 8	0 15
" " 2e "	0 6	0 12
Mouton " 1re "	0 8	0 12
" " 2e "		
Veau	0 10	0 15
Agneau, par quartier	0 08	0 12
Porc par 100 livres	8 00	9 00
" à la livre	0 11	0 12
Grains—		
Avoine	$1 05 à	$1 10
Sarrazin	1 25	1 5
Fèves	1 60	2 00
Pois	1 00	1 10
Blé-d'inde	90	1 00
Poisson—		
Morue et haddock frais	0 04	0 05
Homard	0 10	0 12
Flétan	0 12	
Brochet	0 08	0 10
Carpe	0 08	0 10
Truite et poisson blanc	0 10	0 12
Truite rouge, la livre	0 12	
Eperlans	0 5	0 8
Hareng frais la douz	0 20	
Anguilles la pièce	0 10	0 15
Truite tachetée la lb	0 10	0 12
Doré "	0 10	0 12
Haddock fumé "	0 10	
Hareng frais, la douz	0 20	
Maskinongé	0 15	
Escargot	0 08	
Esturgeon frais	0 08	
Maquereau	0 10	0 00
Thon	0 12	0 00
Saumon frais "	....	....
Petite Morue	....	....
Haddock fumé	0 10	0 00
Carpe, la livre	0 10	0 00
Brum, la livre	0 12	0 00
Barbotte fraiche, paquet	0 20	0 00
Légumes :—		
Pommes de terre, sac.	0 70	0 80
Choux, douz	1 00	0 00
" rouges, doz	1 00	0 00
Oignons minots	0 80	0 00
" rouges "	0 80	0 00
Navets minot	0 50	0 00
Betteraves, minot	1 00	0 00
Carottes minot	0 50	0 00
Panais "	0 50	0 00
Tomates, minot	0 80	0 00
Persil, le paquet	0 10	0 00
Laitue, la doz	0 40	0 00
Concombres, le minot	0 00	0 00
Haricots verts, minot	1 00	0 00
Petits Pois " "	0 60	0 00
Chicorée, douz	0 00	0 60
Produits de la ferme—		
Beurre frais, pain	0 25	0 30
" tinette	0 20	0 22
Œufs frais la douz	0 15	0 00

PRIX COURANTS, DU GROS.

Tabac.

Tabac, droit payé.			
Prince of Wales, marque	⅌ lb	0 36	0 39
Navy 3s 6s & ½s	"	0 37	0 40
Black, Twist 12s	"	0 38	0 39
Mahogany Chewing	"	0 37	0 45
Solace Commun	"	0 36	0 40
" Beau	"	0 42	0 45
" Bon	"	0 46	0 55
Rough and Ready, en ½ bts	"	0 50	0 65
Navy, 6's & 8's & 10's	"	0 40	0 45
Gold Bars, 6 et 12 pouces	"	0 50	0 70
Mahogany Navy, 3's	"	0 40	0 50
Bright Navy, 3's	"	0 45	0 65
Globe Tobacco Co. spécialité:			
Globe Fine Cut Chewing		0 75	0 80
Victoria Fine Cut		0 65	0 75
Gold Flake Cut Plug		0 65	0 70
Windsor Smok's Mixture		0 40	0 45
Wig Wag Smoking		0 32	0 35
Uncle Tom Smoking		0 40	0 42
Gold Flake Cigarette		6 00	8 00

Platre pour la terre.

Platre par 5 barils	⅌ brl	1 20	0 00
" par 10 barils	"	1 15	0 00
" par 20 à 25 barils	"	1 10	0 00
" par 50 barils	"	1 05	0 00
" par 70 à 100 barils	"	1 00	0 00

Prix net à 30 jours.

Epiceries.

Thés.	⅌ lb.		
Japon commun à moyen	do	15	0 26
do moyen à bon	do	0 25	0 40
do bon à choix	do	0 40	0 60
Poudre à canon	do	0 28	0 70
Impérial moyen à bon	do	0 00	0 38
do bon à choix	do	0 35	0 58
Young Hyson ordinaire à bon	do	0 15	0 33
do bon à choix	do	0 38	0 60
Congous commun à ordinaire	do	0 16	0 25
do bon ordinaire à bon	do	0 23	0 38
do fin à choix	do	0 40	0 50
Souchong	do	0 35	0 40
Oolong	do	0 32	0 60
Mélasses et Sirops.	⅌ gal. imp.		
Melasses Barbades	do	0 45	0 47
do Trinidad	do	0 40	0 42
Sirop pâle, extra, Redpath	do	0 79	0 00
Sirop de Redpath, D	⅌ lb	0 03½	0 03½
do M	do	0 03	0 03½
do B	do	0 03½	0 04
do VB	do	0 04	0 04
Epices			
Poivre noir	do	0 16	0 20
Poivre blanc	do	0 25	0 27
Piment	do	0 11	0 12
Cannelle	do	0 12	0 13
Macis	do	80	0 95
Noix de Muscade	do	0 60	0 90
Clous de Girofle	do	0 25	0 35
Gingembre Jam	do	0 22	0 28
Cafés.	⅌ lb		
Mocha	do	0 27	0 33
Java	do	0 17	0 27
Maracaibo	do	0 12½	0 16
Jamaïque	do	0 10½	0 13
Rio	do	0 11	0 12
Ceylon	do	0 18	0 21
Chicorée	do	0 11½	0 12½
Sucres bruts.			
Porto Rico	do	0 00	0 00
Barbades	do	0 05½	0 06
Cuba	do	0 05½	0 06
Raffinés blonds	do	0 05½	0 07½
Blancs cubes	do	0 08½	0 09
Granulés	do	0 07½	0 07½
Epiciers A	do	0 00	0 00
Manioca.	⅌ paq.		
Paq. de 1 lb. 24 lbs. p. ca		0 20	0 00
Tapioca de Rio.			
Paquet de 1lb. 24 p. ca		0 12	0 00

Richard & Dion,

FERBLANTIERS PLOMBIERS & Couvreurs

334 rue Amherst, Montréal,

Entreprennent toute espèce de Couvertures en tôle galvanisée, ferblanc, ardoise, et aussi toute sorte d'ouvrages en plomb, et posent des appareils à gaz et de chauffage. Réparations de toutes sortes faites sous le plus court délai et à des prix modérés. 14 fev-1a

Dissolution de Société.

La société existant ci-devant entre nous soussignés, sous la raison sociale N. RENAUD & CIE a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel.

Les affaires seront continuées par M. A. E. Gagnon qui est chargé de la liquidation de l'ancienne société.

N. RENAUD,
A. E. GAGNON.

Montréal, 21 avril 1884. 22a

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à LUNDI le 23me jour de Juin prochain, 1884, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc., Sorel, Québec," pour la construction d'un

Bureau de Poste, Etc,
—A—
SOREL, P. Q.

On pourra voir les plans et le devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au Bureau de la Douane, Sorel, à compter de LUNDI, le 2e jour de Juin prochain.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, *accepté*, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme *égale à cinq pour cent* du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 14 Mai 1884. 61-2fs17-mai

Terre a Vendre.

Superbe terre à vendre dans l'Isle de Montréal, à proximité du chemin de fer et des bateaux. Exceptionnellement avantageuse. Conditions très faciles S'adresser à

Mr. de MONTIGNY,
Bureau du Recorder

Quot. et Heb.—14s

WANZER

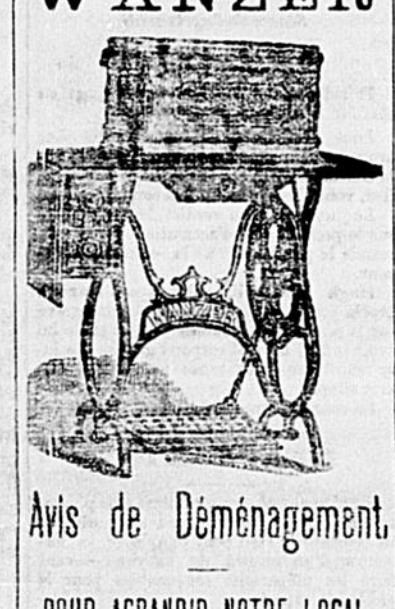

Avis de Déménagement

POUR AGRANDIR NOTRE LOCAL,

Les bureaux des Machines à Coudre Wanzer seront transportés, le 1er Mai 1884, au

No. 1824 Rue Notre-Dame,

Deux portes à l'ouest de la Banque Fédérale, en face des salles d'encan de Hicks, dans le local occupé maintenant par le magasin de Marchandises Sèches de LAIDLAW.

WILLIS & Cie.,
1824 Rue Notre-Dame, Montréal.

JOSEPH REGNIER

Marchand de Remèdes Sauvages pour toutes Maladies.

659 RUE CRAIG.

Près de la rue Bleury, les chars urbains des rues Craig, Bleury, Ste-Catherine, St-Laurent, St-Denis, passent à ma porte, de sorte que les malades des différentes parties de la ville peuvent débarquer chez nous.

Un des plus grands services à rendre à son prochain, c'est de lui procurer le moyen de rétablir sa santé. Ceux qui souffrent d'une simple indisposition comme ceux qui sont affligés d'une grave maladie, de quelque nature qu'elle soit, ceux qui ont abandonné tout espoir de guérison et qui sont torturés autant par l'inquiétude que par la maladie, pourront voir chez moi 1,575 certificats de guérisons opérées par moi.

Voici la liste de maladies qui peuvent être guéries par l'usage des remèdes sauvages de Joseph Régnier :

Les Bronches, la Dyspepsie, la Constipation, la Consomption, les Rhumatismes de toutes sortes, la Névralgie, la Migraine la Pituite, les Tumeurs de toutes sortes, la Jaunisse, la rétention et incontinence d'urine, Boutons à la figure et sur le corps, Panaris. Tours-d'Ongles, Faiblesse, assoupissement, Crachement de sang, Asthme, Toux, Fièvres de toutes sortes, maladies de Matrice, de Peaux, de Nerfs, d'Estomac, Etourdissements, Mal d'Yeux, d'Oreilles, de Gorge, toutes espèces de maladies secrètes, guéries promptement, la Paralysie, l'Epilepsie, les mal de reins quelconque, de Rognon, de l'Epine Dorsal, les Hémorrhoïdes de toutes sortes, remèdes contre les vers de toutes sortes, Mal de Foie, la Peau chargée, masquée, sombre, jaune, tachée, tout cela disparait, si l'on veut bien suivre mes renseignements et user de mes remèdes tel que voulu par les lois de la nature. La guérison des maladies ne peut s'obtenir sans cela, qu'on le sache bien. Il est inutile de venir chercher des remèdes si l'on n'a pas à cœur de les bien faire, je tiens qu'à faire du bien aux mal des, à guérir toutes leurs maladies, s'il veulent bien m'aider. Vous allez chercher de la farde pour vous mettre belle, si vous vous fardez mal vous ne serez pas belle, n'est ce pas, et si vous prenez la peine voulue vous ne serez que peinturée belle. Si votre santé était misérable, que vous éprouviez avoir des malaises, quoiqu'étant peinturée belle, vous êtes encore malade, même en peinturant deux couches. Mes traitements refont les santés délabrées et donnent à la peau la beauté cherchée dans la farde, pas artificiellement, mais bien en facilitant la nature, en l'aidant à se débarrasser des saletés retenues dans le sang. Si votre peau par la maladie du foie était sombre, jaune, tachée, masquée, enfin de mauvaise apparence, vous ne l'avez seulement que peinturée et pas même partout, car je rencontre très souvent sur la rue des personnes qui portent une très belle farde sur une très mauvaise peau, dont les yeux sont bien creux et cernés noirs et abattus, et avec toutes les remarques qui précèdent des maladies terribles, et dont elle pourrait encore facilement en prévenir ces fâcheux accidents. Quand une personne se voit changée, se sent aller, affaiblir, perdre le souci, souffrir, par moment plus d'appétit, une fatigue dont le repos n'a pas ou peu d'effet. Cette personne doit se considérer en décomposition et en voie de mourir même, et qu'on le sache bien les remèdes ne refont pas un organe décomposé. Une fois qu'un organe insensible à la vie est décomposée, tous les docteurs avec tous leurs remèdes et tous les charlatans sont impuissants auprès du pauvre malade avec toutes leurs bonnes volontés, et avec tout l'argent du malade il lui faudra mourir, sans même savoir pourquoi, et bien avant le temps. Car notre imprudence, nos vaillantises, nos folies, nos plaisirs que beaucoup appellent du plaisir ne sont déjà à se tuer et d'une mort prématurée, en face de tous ces dangers, et reconnaissant l'impuissance de plusieurs de nos docteurs et la grande incapacité des vieux charlatans qui soignent machinalement, dont l'intention est sont caprice, aux dépens de la sociétée, sans s'occuper de la santé, dit, avec l'argent je boirai Sommes nous justifiables de se farder et attendre d'être au lit pour se faire soigner, notre bonne étoile nous conduira-t-elle chez une personne qui soigne, capable et travaillante, car beaucoup serait capable s'il étudiait.

JOSEPH REGNIER.
No. 659 rue Craig, Montréal.

28 janvier 1884. m s-1a

chez HUBERT & COMTOIS
CHAPELIERS
683 Rue Sainte-Catherine, (entre les rues Saint-André et Saint Christophe.)

Les Chapeaux

En duvet durs et mous sont élégants et de première classe.

LES CHAPEAUX en feutre de toutes formes sont vendus aux prix de la manufacture.

Les Chapeaux

Pour jeunes gens sont des mieux choisis.

Les CHAPEAUX EN SOIE
—ET LES—
PULL OVERS

Sont à la mode et d'un fini incomparable. Mais pour ce qui concerne les

CHAPEAUX en PAILLE

c'est vraiment incomparable ! Quelle quantité ! Quel bas prix ! Il faut les voir pour le croire.

5i 3 juin

FUMEZ
Canvas Back

AVIS

M. CHARLES LAMOUREUX vient d'ouvrir l'Hôtel du Nord, No. 186 rue St. Laurent. Il espère que ses nombreuses pratiques sauront reconnaître sa nouvelle enseigne. Il possède en arrière de son Hotel une grande cour ainsi qu'une écurie contenant 15 places. 10m

Banque d'Hochelaga

Dividende No. 16.

AVIS est par le présent donné qu'il a été déclaré un dividende de TROIS POUR CENT sur le capital payé de cette institution pour le semestre courant, et que ce dividende sera payable à sa maison de banque, en cette ville, et à ses succursales, à dater le

MERCREDI le DEUXIEME jour de JUILLET prochain

Les livres de transfert seront clos du 16 au 30 Juin prochain, ces deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau.
A. D PARANT.
Caissier.

Montréal, 28 mai 1884. j30-30m

Banque Ville-Marie

AVIS

Est par le présent donné qu'un dividende

Trois et demi pour cent

Sur le capital payé de la Banque Ville-Marie a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable au bureau principal de la dite Banque à Montréal, le et après

LUNDI LE 2 JUIN PROCHAIN

Les livres de transfert seront fermés du 2 au 31 mai, ces deux jours inclusivement.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'élection des directeurs, et la transaction des affaires en général, aura lieu au bureau de la dite banque, à Montréal, Mercredi le 18 Juin prochain à midi.

Par ordre du Bureau.
UBALD GARAND,
Caissier.

jad-1m

La Banque d'Hochelaga

8ème Versement.

AVIS est par le présent donné que l'appel du huitième versement sur le capital de cette banque, au taux de dix par cent, ou dix piastres par action, a été fait payable au bureau de la Banque, au coin des rues St. François Xavier et Notre-Dame, à Montréal, le ou avant le 21ème jour de Juin prochain ; et les actionnaires sont requis de faire le paiement de ce versement à l'endroit et au jour ci-dessus mentionnés.

Par ordre du bureau.
A. D. PARANT.
Pro-caissier.

Montréal, 30 avril 1884. 3m jno

HOTEL JACQUES - CARTIER

Nos. 23 et 25 Place Jacques-Cartier.

J. BELIVEAU, propriétaire

HOTEL DE PREMIER ORDRE

M. BÉLIVEAU tient toujours dix chambres à la disposition des membres du clergé qui voudront bien l'honorer d'une visite.

Prix modérés.

3m 84-2m

Vente d'un Stock Considérable de LIBRAIRIE.

Dans l'affaire de F. DESJARDINS & CIE, Libraires, rue St-Joseph, Québec.

Des soumissions cachetées seront reçues aux bureaux des soussignés, No. 7 Place d'Armes, à Montréal, jusqu'à SAMEDI, le 7 JUIN, 1884, à ONZE heures A.M., pour l'achat en bloc, à tant dans la piastre sur les prix d'inventaire, du superbe stock de Livres, Papiers assortis, Tapisseries et autres articles de librairie, se montant d'après inventaire à $9,-384.21.

Le stock pourra être visité en s'adressant à Mr N. S. Hardy libraire, à Québec.

L'on ne s'engage pas d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Pour autres informations s'adresser à

KENT & TURCOTTE,
Comptables.

Montréal, 31 mai 1884. 5i

NE LISEZ PAS CECI :

PREMIER GRAND SUCCÈS OBTENU
PAR LA

Peinture Caoutchouc

DE

A. A. Wilson & Cie

Les agents d'assurances sont prêts à assurer les bâtisses recouvertes de cette peinture comme des risques de première classe. Prix : couleur noire, $1.00 par gallon ; couleur rouge et brune $1.00 le gallon ; couleur de vin, $1.25 Un gallon de cette peinture couvrira sur le bardeau de 150 à 200 pieds ; sur tôle et ferblanc, 500 pieds. Couleurs jaune, crême, gris français, ardoise, blanche et autres couleurs, à $2.00 par gallon impérial. Un gallon de cette peinture couvrira 500 pieds sur bois plané.

Peinture garantie pour ce qu'elle est représentée, et si l'acheteur n'est pas satisfait, les argents et dépenses seront remboursés. Toujours en mains, peintures de toutes descriptions en baril, huile, thérébentine, vernis, couleur, huile à moulin, etc, etc. S'adresser au No. 219 et 221 rue St-Paul, et au No. 8 Place Jacques-Cartier, Montréal.

Ciment à couverture, 5 cts la lb. ; pelles de bois. $3 à $3.50 la douzaine.

4av84-3m A. A. WILSON & Cie., Manufacturiers.

CREDIT PAROISSIAL.

268 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

C. B. LANCTOT

Importateur d'Ornements, Bronzes et Marchandises d'eglise de tous genres

MANUFACTURE de Statues de toutes descriptions, Vêtements ecclésiastiques, Soutanes, Lingeries d'église, Chemin de Croix en peinture sur toile, Bannières, Colliers, Insigne Drapeaux pour procession et fêtes publiques.

Vins de Messe, approuvés par Sa Grandeur Mgr de Montréal, Cierges, Chandeliers, Huile d'olive, Encens, Bougies, et Chandelles de cire, Braise-encens, Chapelets, Images, Médailles, Crucifix, Fleurs pour autels.

M. C. B. LANCTOT invite respectueusement les Messieurs du Clergé et les Communautés Religieuses à demander sa liste de prix avant d'acheter ailleurs, tout ce qui concerne le culte, Ornements d'Eglises, etc. 7 juin 83-1a

Département de l'Aqueduc

Tuyaux d'arrosage.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que toutes personnes qui désirent se servir de tuyaux d'arrosage avec l'eau de l'aqueduc de la cité, sont tenues de se procurer auparavant un permis à cet effet et de payer au bureau du Trésorier le taux [$2.00] imposé, ar le règlement sous peine d'amende et toutes personnes qui seront trouvées se servant de tels tuyaux d'arrosage sans avoir obtenu ce permis et sans en avoir payé le dit taux, seront poursuivies selon la loi.

(Par ordre.)
LOUIS LESAGE.
Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 4 Juin 1884. 2i 5j

LAIT

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'aux termes de la loi, aucune personne n'aura le droit de vendre du LAIT dans cette cité, à moins que telle personne n'ait obtenu du Chef de Police une licence à cet effet et qu'elle n'ait payé la somme d'UNE PIASTRE, pour la dite licence, laquelle devra être renouvelée chaque année.

Toute personne vendant du lait frelaté, impur, ou affaibli sera passible d'une amende de vingt piastres ou d'un emprisonnement de trente jours, pour chaque offense.

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 4 juin, 1884 2i 5j

CHIENS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'aux termes de la loi, tout propriétaire ou gardien d'un chien dans cette cité est tenu, sous peine d'une amende sévère, de le faire enrégistrer, numéroter et licencier au Bureau du Chef de Police, et de pourvoir le dit chien d'un collier auquel sera fixée au moyen d'agrafes métalliques une plaque circulaire métallique avec le numéro de la licence, etc., inscrit dessus et qu'on pourra se procurer au Bureau du Chef de Police.

Tout chien trouvé errant après le premier Juillet prochain, non licencié et sans collier comme susdit, sera tué ou détruit.

Les licenciés trouvés dans les rues sans maîtres seront arrêtés et mis dans l'enclos public.

Par ordre.
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hotel-de-Ville. Montréal. 4 Juin 1884 2i 5j

VINS, LIQUEURS, CIGARES, Etc.

Nous annonçons à nos pratiques et au public que nous avons fixé notre nouvel établissement au

No. 87 Rue St. Jacques
(Près de la Place d'Armes.)

L'on trouvera chez nous un assortiment des plus complets en Vins, Liqueurs, Spiritueux, Cigares, Etc., que nous venons de recevoir par voie d'importation directe.

Nous avons obtenu les agences de plusieurs des premières maisons d'Europe pour notre commerce de Vins et Liqueurs. Toute commande dont on voudra bien nous favoriser recevra de notre part la plus consciencieuse attention et notre marchandise sera vendue à des prix modérés et uniformes.

MATHIEU FRERES

3mav 84

Mères Sauvez Vos Enfants

Sirop des Enfants

PREPARÉ PAR LE

Dr. Coderre,

Professeur de Matière Médicale et de Thérapeutique.

"LE SIROP DES ENFANTS" est préparé avec l'approbation des Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, "Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria." Le Sirop peut être administré avec la plus grande confiance aux enfants, dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, etc., etc. 28 mai 2i

PATE CHEVALLIER

Pate de Gomme d'Epinette rouge du Docteur Chevallier.

Enrégistrée à Ottawa et à Washington
Supérieure aux Sirops de Gomme d'Epinette.

25 cents la boite.

LAVIOLETTE & NELSON.
Propriétaires, Montréal

GOUDRON DE NORVEGE

De la Pharmacie de Lyon.

Cette Liqueur est plus efficace que le Goudron ordinaire contre les Bronchites et maladies de la Vessie.

50 cents le flacon.

LAVIOLETTE & NELSON,
Agents pour le Canada.

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

ÇA ET LA.

M. le Dr Gaboury se présente de nouveau, parait-il, dans le comté de Laval.

Il parait que l'élection de Mégantic aura lieu dans les premiers jours de juillet.

On dit que le lieutenant H E Wise, des carabiniers écossais, sera nommé aide de camp du colonel Middleton, le nouveau major général de la milice du Canada.

Il parait que la Batterie B, actuellement à Kingston, retournera à Québec et la Batterie A montera à Kingston dans le mois de septembre prochain ou dans le mois de juin 1885.

MM. Wm Withall, E Beaudet, Hon. J G Ross, Hon, A P Caron, Hon. P Garneau, Hon. I Thibaudeau et le baron de Varez ont été élus directeur du chemin de fer du lac Saint Jean.

Le premier ministre Gladstone annonce que le gouvernement va présenter une mesure pendant cette session pour le règlement de la question de la redistribution des circonscription électorales.

Les examens semi-annuelles du Barreau de Québec auront lieu à Trois-Rivières le 9 de juillet. Les candidats pour admission à la pratique ou à l'étude devront faire application d'ici à samedi prochain.

L'Evénement annonce qu'il y aura, dimanche, à Somerset, comté de Mégantic, une grande assemblée à laquelle plusieurs orateurs porteront la parole, entr'autres sir Hector Langevin et l'honorable M. Chapleau.

Le gouvernement a accordé hier soir une enquete au sujet des contrats des nouveaux édifices parlementaires.

Le comité se compose de MM. Joly, Nantel, Asselin, Robidoux et Desjardins.

Telégraphie Résumée

On a arrêté à Crowstabt, Russie, un officier de marine que l'on soupçonne d'être un nihiliste.

—L'honorable John Costigan est parti pour Antigonish N S., avec sa fille qui est gravement malade.

—Le droit de passage sur les canaux du St Laurent out été réduits de 15 à 7½ pour cent, mais seulement pour la saison.

—Le vapeur "America" arrivé à New-York, hier, venant de Liverpool, a fait le trajet en 6 jours, 15 heures et 22 minutes.

—Le comité spécial chargé de prendre des arrangements pour la grande démonstration du jour de la Confédération, a fait son rapport.

—La *Gazette de l'Allemagne du Nord* nie la nouvelle qui circule à Ville du Cap que l'Allemagne se propose d'établir une colonie pénale trans-océanique.

—Louis Pasteur, l'éminent chimiste parisien se propose d'étendre ses recherches au bétail et demande à tous les éleveurs de coopérer avec lui. Les bestiaux sont, dit-il, plus exposés à la rage que les chiens.

—Les informations qui ont été prises au département du Secrétaire d'Etat et à la Maison Blanche ne confirment aucunement la nouvelle de la démission volontaire du ministre Lowell. On croit que cette nouvelle ne repose sur aucun fondement.

—Le *Zeitung* journal russe, en parlant du sentiment de malaise qui a causé en Europe l'annexion à la Russie de l'oasis de Merv, déclare que la politique de la Russie en Asie Centrale est la même qu'en Europe. Elle borne ses efforts à définir sa frontière du côté de la Perse et de l'Afghanistan et à maintenir les traités qui les lient.

—On a décidé d'ajourner jusqu'à l'automne la réorganisation de la police à St Pétersbourg et à Moscou. La commission de police envoyée à Paris, Vienne et Berlin pour étudier l'organisation de la police en ces villes, sera de retour à cette époque et aura fait rapport du résultat de ses observations.

CHOSES ET AUTRES

—On organise en ce moment à New-York une expédition arctique pour aller au secours de la mission météorologique américaine envoyée, en 1881, dans la baie de Lady Franklin, sous le commandement de M. le lieutenant Greely, de l'armée fédérale. Depuis près de trois ans, les 18 hommes qui la composent se trouvent séparés du reste du monde, au-delà de 80e degré de lattitude nord, dans une région inhospitaliere, sans ressources, région des glaces éternelles, avec une nuit de cinq mois.

Deux tentatives infructueuses ont été faites, en 1882 et 1883, pour communiquer avec la mission, et l'an dernier, l'un des navires de secours, le "Proteus" s'est perdu, écrasé par les glaces, dans des circonstances des plus dramatiques. L'autre navire n'a pu percer la banquise à l'entrée du détroit de Smith.

Le *Star and Herald* de Panama publie l'article suivant, qu'il dit emprunter au *Moniteur Républicain* :

"Un jeune garçon sauvage a été pris récemment dans les montagnes de Santa Rosa, près de Tananhuitz. Il a été porté dans cette ville et placé dans un jardin bien clôturé où il s'est mis à dévorer avidement des fruits, des laitues, des roses et des racines. Il n'articulait jamais aucun son et ne semblait pas s'inquiéter de la présence des curieux qui allaient le visiter.

On le croyait entièrement inoffensif jusqu'au jour où il a suivi un enfant de trois ans et a commencé à le manger.

Les cris de l'enfant ont attiré l'attention, mais quand on est venu à l'aide, le vorace sauvage avait avalé la chair du bras droit et une portion du visage. Quand il a vu qu'on allait lui enlever l'enfant dont il se régalait, il l'a étouffé dans ses bras.

Depuis cette tragique aventure on le tient enchaîné, et les chasseurs ne savent comment s'en débarrasser.

Bouleversement déplorable

Ils font fureur ces chapeaux, tant ils sont à bon marché et élégants. Il y en a pour $1.00 qui paraissent comme d'autres qui coûtent $5.00. Aussi les pratiques se les disputent. La foule est grande qui va chez J. B. Labelle, se choisir un chapeau. C'est si bien la place qu'il n'y a rien de surprenant.

—Si vous désirez polir vos argenteries sans trouble et en peu de temps le "Silver Polish" préparé seulement par Laviolette et Nelson, pharmaciens, No 1605 rue Notre-Dame. Prix 35c la bouteille d'une chopine. 2j—jno

PARLEMENT PROVINCIAL

3me SESSION—5me PARLEMENT

(PAR TÉLÉGRAPHIE)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 4.

SÉANCE DU SOIR

M. PICARD propose que la Chambre se forme en comité sur son bill concernant les voitures d'hiver.

M. WATTS propose d'amender le bill de façon à laisser aux municipalités du comté d'Arthabaska le droit de choisir le genre de voitures qui conviennent le mieux à leurs chemins.

M. PICARD accepte cet amendement.

L'amendement est adopté.

M. MERCIER propose que le comité se lève. La proposition est rejetée par 23 contre 14.

La proposition de M. Picard d'exempter de l'opération de la loi certaines municipalités du comté de Wolfe est adoptée, de même qu'un amendement proposé par M. Martel contre l'usage de toute autre voiture que des voitures à travail croche, sur les chemins d'hiver, dans les comtés où la loi est actuellement en vigueur.

Le bill est rapporté tel que modifié.

M. ASSELIN propose la deuxième lecture de son bill à l'effet de revenir à l'ancienne pratique de fermer les bureaux d'enrégistrement à trois heures au lieu de quatre.

M. MERCIER propose le renvoi à six mois.

Cette proposition est adoptée par 39 contre 8.

En réponse à M. Gagnon, l'hon. M. TAILLON dit que le gouvernement n'espère pas recevoir le rapport définitif de la commission du service civil avant la prorogation.

Au sujet des réclamations ou dommages que pourra causer la négligence de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord de remplir certains contrats pour le transport du foin, M. RINFRET propose qu'aucune réclamation, ni aucun dommage de cette sorte ne soient payés sans un vote de la Chambre ou un jugement des cours.

Cet amendement est rejeté par 35 contre 14.

Au sujet des traitements et dépenses contingentes du Conseil Législatif, M. WATTS propose un amendement exprimant le regret de la Chambre de voir qu'au lieu de diminuer, les dépenses du Conseil Législatif augmentent.

Rejeté par 32 contre 12.

Une amendement de M. McSHANE au sujet des $15,000 confiées à M. Dansereau pour l'achat de livres est rejeté par 32 contre 16.

Un autre amendement proposé par M. BARNARD au sujet du crédit pour l'immigration est rejeté par 27 contre 20.

Au sujet du crédit de $28,032 pour aménagement, M. BERNATCHEZ propose un amendement à l'effet que les $210,000 déjà payées sont plus que suffisantes.

Rejeté par 24 contre 14.

Au sujet du crédit au compte du Q M O et O, M. ROBIDOUX propose un amendement dans lequel il s'oppose à tout paiement d'argent au compte d'un chemin qui n'appartient pas à la province.

Rejeté par 33 contre 13.

L'honorable M. ROBERTSON dépose un bill concernant le chemin de fer du lac Saint-Jean.

La Chambre s'ajourne à 1 heure.

Guerre du Soudan

Le Caire, 5—On télégraphie du gouvernement de Dongola que les insurgés jusqu'au nord de Dongola se sont soumis à son autorité. La situation est meilleure à Kassala.

Les insurgés ont continué à attaquer Suakim toute la nuit ; mais à l'effort déployé par les troupes égyptiennes, les insurgés ont été repoussés.

Le Caire, 5—On dément la nouvelle de la capitulation de Berber. On dit que les rebelles sont à trois jours de marche de Korosko.

Londres, 5—Une dépêche spéciale du Soudan envoyé au *Télégraph* lui annonce que les insurgés ont levé le siège de Berber et que le général Gordon tient les ennemis en échec à Khartoum.

Londres, 5—Deux cent cinquante soldats de marine dit le *Post* ont été envoyés à Suakim.

Morts de faim

Hammonton, N J, 5—La découverte de vingt-et-un cadavres d'enfants enfermés dans des boites de pins, et enterrés dans un terrain en dehors de la ville, a causé beaucoup d'excitation. Ces enfants avaient été pensionnaires de l'asile tenue par une Delle Nivison. Le manque de nourriture a été la cause de leur mort.

SUICIDE

Québec, 4—Une femme nommée McFarlane a pris une voiture de place, sur la rue du Palais et s'est fait conduire au Sault Montmorency, arrivée en cet endroit, elle dit au cocher de l'attendre pendant qu'elle visiterait les chutes. Le cocher étant allé à sa recherche ne la trouva pas. Le chapeau et le châle de la femme étaient près des chutes. On croit qu'elle s'est suicidée.

Empoisonneuse de maris

Vienne, 5—Une femme arrêtée hier, à Varenda, Hongrie, a confessé avoir empoisonné quatre maris. Elle dit que des centaines de femmes ont commis le même délit durant les deux dernières années. Un certain nombre de ses complices ont été arrêtées.

Les dynamitards

Paris, 5—La *République Française* blâme ouvertement les Etats-Unis de la permission qu'ils donne aux dynamitards de tramer leurs complots en Amérique. Cet état de choses ne peut durer, dit l'auteur de l'article.

"L'Angleterre," dit-il, "a parfaitement raison d'insister auprès des autorités de Washington pour qu'elles mettent un terme à toutes ces conspirations. L'Amérique se montrera digne de sa juste réputation en faisant cesser ce scandale odieux."

Paris, 5—Le Prince de Galles fait tous ses efforts pour découvrir où se cachent les dynamitards. Il a eu une entrevue avec M. Ferry, hier, au sujet des explosions de Londres. On croit généralement que tout s'est comploté ici et les raisons apportées par le Prince de Galles confirment les soupçons. Il a aussi fait allusion à la convention des dynamitards qui doit se tenir à Paris sous les auspices de James Stephens.

Il y a entente entre le Prince et Ferry au sujet des mesures que prendrait le gouvernement français en cette circonstance. Le Prince, après l'entrevue, s'est montré très satisfait des déclarations du Président du Conseil.

Paris, 5—L'ancien grand lama du fénianisme, James Stephens, dit que ces attentats sont odieux et ne sont pas l'œuvre des vrais amis de l'Irlande.

Londres, 5—Voici ce que dit le *Télégraphe* :

"Les dynamitards exécutent les ordres des chefs qui sont à New York, et ceux-ci sont protégés par les Americains. On devrait envoyer à New York un plus grand nombre de détectives pour les surveiller et demander au gouvernement américain de ne pas abriter des assassins."

St Petersbourg, 5—Les explosions de Londres sont attribuées par la presse russe au désir qu'ont les dynamitards de recueillir des fonds.

Berlin, 5—La presse allemande exprime fortement son indignation au sujet des explosions de Londres. Elle déclare qu'il n'y aurait pas lieu de s'étonner si on usait de représailles.

Incendie à St Jérome

St Jérôme, 5—La fonderie de Laviolette et Cie a été complètement détruite par le feu la nuit dernière. Pertes, $12,000 ; assurance, $3,000. Les cause de l'incendie sont inconnues.

Cable sous-marin

New-York, 4—Le *Herald* publie la dépêche suivante de Paris :

Les journaux parisiens ont annoncé que M. Bouchet, député des Bouches-du-Rhône, avait l'intention d'adresser bientôt une interpellation au ministre des postes et télégraphes au sujet des concessions faites à la compagnie commerciale du câble transatlantique.

M. Bouchet a décidé qu'il ferait tout en son pouvoir pour dissuader le gouvernement d'accorder une concession aux compagnies de câbles sous-marins qui ne sont pas administrées exclusivement par des Français.

On croit, dans les cercles industriels en France, que la concession à une compagnie étrangère est préjudiciable aux intérêts français. On pense généralement que le gouvernement n'exige pas des compagnies étrangères des conditions assez avantageuses.

M. Bouchet approuve les Américains de ce qu'ils s'efforcent de protéger leur industrie nationale, et il est d'avis que la France doit en faire autant.

Les cochers de place

Les membres de l'Union des cochers de place, se sont réunis en assez grand nombre hier soir, à la salle St Patrice, rue St-Jacques.

M. James Struthers présidait à l'assemblée.

Une délégation composée de MM. Léon St George et Peter Dally fut d'abord nommée dans le but de s'entendre avec les représentants des différents corps de métiers sur la question des relations entre maitres et serviteurs, et ensuite on nomme M. Patrick Walsh, secrétaire de l'Union pour l'assemblée courante.

Le nouveau comité de vigilance se compose de MM. F Portugais, Louis Maher, Louis Guilbeault, Alex Desjardins, J Bte Brouillette, Jos Renaud, James Driscoll, Frs Rafferty, James Humphry, James Greene, Thomas Clune et Alfred Frind.

Cour du Banc de la Reine

Séance de l'après-midi

Mercredi, 4 juin

Présidence de Son Honneur le juge en chef Sir A A Dorion.

James McGauvran subit son procès pour avoir fait feu, avec l'intention de tuer, sur le constable Hill, et pour avoir en troisième lieu, voulu lui causer un mal corporel grave.

Le jury rendit un verdict de culpabilité sur le premier chef d'accusation et recommande le prisonnier à la clémence de la cour.

Hugh McGarrill, subit à son tour son procès pour avoir commis un assaut grave sur la personne de James Logan et de lui avoir infligé un mal corporel grave. Le jury rendit dans cette cause un verdict d'assaut simple.

La cour s'ajourne à 5 heures.

L'EXPOSITION

Au moment où nous mettons sous presse, un grand nombre de citoyens se réunissent au Mechanic's Hall pour compléter la formation d'un comité de citoyens devant faire les préparatifs convenables pour la prochaine exposition.

Cette assemblée n'est que le pendant de celle qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, il y a quelque temps, et à laquelle on nomma un comité de sept chargé de préparer une liste des noms de ceux devant faire partie du comité général, et de convoquer ensuite une assemblée général pour approuver cette liste et compléter l'organisation.

Le comité de sept a préparé sa liste ; il a en de plus une entrevue avec le comité permanent de l'exposition et a discuté avec ce comité les meilleurs moyens à prendre pour amener le succès de l'exposition. C'est le rapport de cette entrevue même qui va être soumis à la présente assemblée.

On va ensuite procéder à la formation des sous-comités.

Funérailles de Mme Groulx et de M. Picard

Les funérailles de Mme Groulx et de M. Picard ont eu lieu, ce matin, à 8½ heures, à l'église Notre-Dame, au milieu d'un grand nombre de fidèles et d'une grande partie du clergé.

M. Picard, S S, a officié lui-même, assisté des Révds MM. Leduc et Chevrier. Il a surmonté la douleur qu'il éprouvait pour rendre ce suprême devoir à son frère et à sa sœur.

On remarquait parmi les membres du clergé entre autres les Révds Verreau, de l'Ecole Normale, le vice-recteur Beaudette, le chanoine Beauregard, le curé de St Laurent, Rousselot, curé de St Jacques, Lonergan, curé de Ste Brigide, Valois, Descarries, curé des Tanneries, le P Royer, O M I, etc., etc.

M. Picard, après le service s'est rendu, accompagné de plusieurs prêtres au cimetière de la Côte des Neiges, dernière demeure de son frère et de sa sœur.

Le Gouverneur-général à l'Université-Laval

Nous avons annoncé, hier, que Son Excellence Lord Lansdowne, avait visité l'Université Laval à Québec, mardi dernier. Nous empruntons au *Nouvelliste* de Québec une partie du compte-rendu de la réception qui a été faite au gouverneur-général et à sa noble épouse :

"A trois heures, hier après-midi, l'Université Laval recevait la visite de lord et lady Lansdowne.

"Sur l'estrade des sièges d'honneur avaient été préparés pour Leurs Excellences, pour le Révd M. Légaré V. G. et administrateur du diocèse et pour la sœur de lady Lansdowne.

"Le Révd M. F. E. Hamel, recteur de l'Université, lut l'adresse de bienvenue à laquelle Son Excellence répondit en très bon français. Puis un jeune écolien s'est avancé sur l'estrade au nom de ses confrères et a demandé à Lady Lansdowne un congé qui fut cordialement accordé.

"Parmi les personnes présentes on remarquait le Revd M. Hamel, tous les prêtres de l'Université et du Séminaire, ainsi que M. le juge et Mme Tessier, M. et Mme Jackson, M. et Mme Pouliot, Mme juge Routhier et Delle Routhier, etc."

Nous ne saurions terminer ce compte-rendu, sans donner la fin de la réponse du marquis de Lansdowne.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la phrase que nous mettons en italiques.

Ces paroles sont la preuve que les Canadiens-français possèdent l'amitié du nouveau gouverneur-général :

"Quant à moi, Messieurs, comme représentant de la Reine, j'applaudis à vos efforts ; comme membre d'une des plus anciennes universités européennes, je vous offre ma sympathie ; comme habitant de votre vieille citadelle, je vous salue en bon voisin. *Puis-je ajouter qu'ayant moi-même quelques gouttes de sang français dans mes veines, je vous tends, à vous Canadiens de la race française, une main amicale.* J'ai à croire que vous ne la refuserez pas."

CHRONIQUE RELIGIEUSE

—Le père Burks, qui a été le premier recteur de l'église St Patrice de Québec, il y a dix ans, a été réinstallé comme tel. Les pères Smith et Hayden remplacent les pères Lowecamp et Corduke, qui sont allés l'un à Toronto et l'autre à Baltimore.

Ce dernier est parti mardi après midi sur le bateau de Montréal.

Il y a eu présentation d'adresse et la musique de la batterie A assistait au départ.

—NN SS les Evêques de Sherbrooke et de Chicoutimi sont chargés de faire la visite pastorale de l'archidiocèse de Québec.

Mgr Dominique Racine fera la 1ère partie de cette visite jusqu'à Saint François de Beauce inclusivement.

Mgr Antoine Racine, de St Joseph de Beauce à St Charles de Bellechasse.

NN SS seront accompagnés du Révd P A Bouchard, missionnaire apostolique, et des RR MM W Plaisance, C O Gagnon et J Beaudoin.

Les RR pères J B Grandfils et N Boissouneault, OMI, précèderont NN SS les Evêques, dans les différentes paroisses pour préparer les confirmantes.

—L'Eglise des congrégationnistes de St Roch de Québec vient de faire l'acquisition d'une nouvelle cloche du poids de 1630 livres.

M. l'abbé Cyrille E Légaré, V G, administrateur de l'archidiocèse, en fera la bénédiction solennelle dimanche prochain, à 3 heures.

Le Révd père Hamon, S J, fera le sermon de circonstance.

Nouvelles de la Province

Joliette

Un jeune enfant de M. B Venne, de cette ville, s'est horriblement ébouillanté un bras, dimanche dernier, en voulant descendre un vase rempli d'eau bouillante qui se trouvait sur le poèle.

Il a été si gravement atteint qu'en retroussant la manche de sa chemise, la peau s'est enlevée en plusieurs endroits.

Québec

Il est arrivé vers onze hier matin, rue et faubourg St Jean, un accident qui aurait pu avoir des conséquences fatales.

Madame Mann, femme d'un libraire en même temps que ministre de ce nom, était à tendre son linge sur une galerie située à une hauteur d'une douzaine de pieds, lorsque prise tout à coup d'un étourdissement, elle est passée pardessus la rampe et est allée retomber lourdement sur le sol. Elle était sans connaissance lorsque l'on accourru à elle.

Le Dr L Larue, immédiatement appelé, a heureusement constaté qu'il n'y a aucune fracture et blessure sérieuses. Elle n'a reçu qu'une ecchymose sur le nez.

Nouvelles d'Ottawa

(Du *Canada.*)

—Le 43e bataillon ira camper à Brockville, cette année.

—Plusieurs radeaux de bois carré sont arrivés à la tête du lac des Chênes, ces jours derniers.

—Le chemin de fer canadien du Pacifique a transporté ses bureaux à l'encoignure des rues Elgin et Sparks, dans les nouvelles bâtisses de M. Stewart.

—Ottawa est sur la voie du progrès. MM. McLean, Clemow, Bate Baskerville, McLeod Stewart et autres, donnent avis dans la *Gazette Officielle* d'Ontario d'une demande de charte pour une compagnie devant construire un chemin de fer urbain depuis l'hôpital protestant, rue Rideau, jusqu'à la rue Bank. Le chemin suivra ensuite cette rue jusqu'au parc Lansdowne. Des embranchements seront aussi établis sur les rues Catherine, Elgin, Maria, Théodore, Nicholas et autres où il sera jugé utile. Le capital de la compagnie est de $100,000.

COURRIER D'EUROPE

Du Journal d'Indre et Loire

On écrit de St Malo, 24 avril—Depuis deux ans, des incendies criminels dont les auteurs n'ont pu être découverts, ont désolé les communes de Hirel, Vildé-la-Marine et St Benoit, près de Cancale. L'avant dernière nuit encore, un treizième sinistre a détruit sept maisons de St Benoit et cinquante familles sont dans la misère.

Toute la population est dans les transes et prête à s'enfuir à la première alerte. Plusieurs rixes ont eu lieu, motivées par l'inertie des autorités, et une altercation très vive s'est élevée entre deux magistrats, dont l'un, menacé par l'incendiaire présumé, avait failli lui fendre la tête.

Des arrestations ont été opérées, mais non maintenues, parait-il.

L'irritation est grande parmi les habitants, qui se demandent si la justice ne parviendra à saisir le coupable que lorsqu'il ne restera rien à détruire.

—On écrit d'Edimbourg, 27 avril :

Un drame des plus terrifiants s'est passé, hier, dans la salle de musique de Motherwell, localité du district écossais de Lanakshire.

La salle était bondée et l'on comptait sept cents enfants parmi les spectateurs ; certes, les bébés s'amusaient beaucoup.

Tout à coup, un nommé John Middleton, négociant retiré des affaires et jouissant d'une très-belle fortune—qui était venu au spectacle avec sa femme et ses trois enfants —se lève frémissant, les yeux hagards, et s'écrie d'une voix tonnante :

Vous avez vu l'apparence...... Vous allez voir la réalité.

John Middleton saute sur la scène, tire un rasoir de sa poche et se coupe la gorge.

Un flot de sang s'échappe de l'horrible blessure, et l'insensé roule sur les planches, où il meurt après une courte agonie.

Des cris affreux retentissent. Les femmes se trouvent mal. Les spectateurs se précipitent vers les portes de sortie.

Mme Middleton et ses enfants tombent à genoux.

Sans l'énergie déployée par le directeur du théâtre, la foule s'écrasait et une catastrophe était imminente ; mais, en un clin d'œil, les issues furent ouvertes et tout le monde se précipita au dehors.

Beaucoup de personnes s'évanouirent dans la rue.

—On écrit d'Auxonne, 26 avril :

La ménagerie Wombelle est installée depuis deux jours sur la place de l'Illiette. Un des employés du service avait retrouvé dans notre ville d'anciens amis avec lesquels il avait fait des libations joyeuses. Voulant être agréable à ces derniers, il les mena visiter l'intéressante collection.

En passant devant une cage renfermant un grand lion du Sahara et ses deux lionnes, il eut l'imprudence de passer son bras entre les barreaux de la cage afin de caresser la crinière du fauve. D'un bond, les lionnes se précipitèrent sur le bras du malheureux et, lui enfonçant profondément leurs griffes puissantes, l'attirèrent à elles et le maintinrent, malgré les efforts de ses compagnons pour l'arracher à leurs cruelles étreintes.

Le lion rugit et, à son tour, il s'élança et saisi l'épaule du malheureux dont il laboura les chairs. D'un seul coup de dents il lui broya le bras au-dessus du coude.

Aux cris de l'infortuné et de ses amis, un autre employé accourut, et s'armant d'un trident, il força les féroces carnassiers à lâcher prise.

On emporta la malheureuse victime dont le bras, complètement traversé, tombait.

C'était un hideux spectacle de voir ces os broyés et ces chairs en lambeaux.

Le malheureux est mort après une journée d'atroces souffrances.

Visite—L'inspecteur des rues est allé faire une visite à la Pointe Saint Charles, hier ; les habitants de ce quartier s'attendaient à beaucoup d'améliorations.

Chronique Locale

Epousailles—Mardi matin, à l'Evêché, M. Charles A Lamothe à Mademoiselle Régina Branchaud, fille de M. Athanase Branchaud, avocat.

Suggestion—Vû le nombre considérable d'étranger qui doivent venir nous visiter cet été, il serait très à propos croyons-nous, de fournir aux différentes stations de pompes les matériaux nécessaires pour faire une nouvelle toillette à chacun de ces postes.

Construction—On doit commencer sans délai la construction des hangars et entrepôts du chemin de fer du Pacifique Canadien. Cette construction va être d'une longueur de 600 pieds, et d'une largeur de 62 pieds. Les chars entreront dans ces hangars.

Epilepsie—Un homme bien mis, dont on ignore le nom, est tombé d'épilepsie, hier soir, au coin des rues Craig et St Urbain ; quand on accourut à son secours, le sang lui sortait par les oreilles, le nez et la bouche. On l'a immédiatement transporté chez lui, rue Vallée.

Port d'arme—Le gardien Ingram, de la gare Bonaventure, a arrêté, hier soir, un homme du nom de John Seyrn, chauffeur à l'emploi du Grand-Tronc, sous accusation d'avoir assailli son beau-frère, Michaël Buckley. On apprit ensuite que Seyrn avait en sa possession un revolver et qu'il avait menacé de tuer Buckley ; on trouva l'arme sur lui, mais Buckley dit que l'accusé n'a pas tiré sur lui.

Encore ! Encore !—A M. J H Touzin et Cie, 1494 Notre-Dame-Centre, Montréal.

Montréal, 29 mai 1884.

Une autre belle guérison obtenue avec le Hairine : Je soussigné, certifie, que depuis de nombreuses années je souffrais de dartres qui me couvraient tout le dessus de la tête à un tel point que j'étais considéré par mon médecin, inguérissable, et cela me causait une démangeaison invariable, et mes cheveux était presque tous tombés. Je peux certifier que je dois ma guérison au grand remède anglais, connu sous le nom de Touzin Hairine, de plus je certifie encore, que mes cheveux sont tous bien poussés.

Signé, H. Pineault, employé chez Mathieu et Gagnon, 1505 Notre-Dame-Centre, Montréal. 30 av-jne

Désastre affreux

Si vous n'êtes pas bien ganté, vous ne passerez jamais pour un élégant ou une élégante. Un grand nombre de personnes se passent de cet article si nécessaire parce que c'est trop dispendieux. Ceux-là ne savent pas que chez J. B. Labelle, on peut se procurer pour $1.00 des gants valant $1.40 ; pour 50 cts valant $1.09 ; pour 25 cts ayant coûté $1.00.

DECES

Au village St Jean-Baptiste, le 3 juin, à l'âge de 76 ans, Edouard Mailloux, bourgeois.

Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, No 119 rue St Dominique, vendredi, le 6 courant, à 7½ précis, pour se rendre à l'église St Jean-Baptiste et delà au lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Le défunt était membre de la Congrégation des Hommes Ville-Marie.

Ses confrères sont priés d'assister à son service. 4 j-3i

Demande d'Emploi.

Un homme ayant plusieurs années d'expérience dans l'enseignement demande une place comme INSTITUTEUR et comme CHANTRE Recommandations et certificats fournis.

S'adresser à

6i-2juin S. E. L., *L'Etendard*, Montréal

On Demande

A Lacadie des INSTITUTRICES Diplomées, et ayant déjà enseigné. S'adresser à

J. B. BRAULT, Sec.-Trésorier.

5 mai-6i

On Demande

Pour un Presbytère, une servante capable de faire la cuisine. S'adresser à ce Bureau.

jno 2juin

On Demande

Une Cuisinière et une servante pour une petite famille. S'adresser au

2j 84 No. 184 rue Mansfield.

Récompense.

Je récompenserai généreusement celui qui me mettra en mains, sous quinze jours, la minute ou la copie du contrat de mariage d'entre feus Augustin Lalonde & Lucie Martin reçu par Mtre Mailloux, N. P., le 11 mai 1830.

A. BEAUVAIS.

6i-29m Greffe des Tutelle, Montréal.

Pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré,

— ET A —

N.-D. de Lourdes, à Québec

Nous sommes heureux d'apprendre que les RR. Pères Oblats travaillent actuellement à organiser leurs deux grands Pèlerinages annuels à la Bonne Ste-Anne de Beaupré. Celui des Dames aura lieu le 30 juin, à 4 p.m., et celui des Messieurs le 2 août, à 5h. p.m., à bord du "Canada." A leur retour de Ste-Anne, les Messieurs auront l'avantage d'aller visiter le Nouveau Sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, à St-Sauveur de Québec, où il y aura sermon et bénédiction du T. S. Sacrement. Les personnes désirant faire ces Pèlerinages pourront s'adresser aux RR. Pères Oblats, No. 107 rue Visitation, Montréal.

2 juin-jno

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No. 988.

Moïse Brossard et al, demandeurs, vs Charles Frédéric Beauchemin, défendeur.

Le 14ième jour de Juin 1884, à onze heures de l'avant-midi, à la ci-devant place d'affaires du dit défendeur, rue St Paul, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en tweeds et chapeaux.

Conditions, argent comptant.

G. MASSÉ H.C.S.

Montréal, 4 juin 1884.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit—[No. 671.]

Thomas A. Trenholme, demandeur, vs De Condacia V. Beard et vir, défenderesse.

Le 14ième jour de Juin 1884, à neuf heures de l'avant-midi, au domicile et place d'affaires de la dite défenderesse, No 42 carré Victoria, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de justice, les meubles et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en sucreries, etc., etc.

Condition, argent comptant.

G. MASSÉ, H.C.S.

Montréal, 4 juin 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal—Cour de Circuit, No 8863.

Paul Dagenais, cultivateur, du Sault au Récollet, demandeur, vs Dame Annie Ryan, commerçante, de Montréal, veuve de feu Michael Crewley, du même lieu, défenderesse.

Le 14ième jour de Juin 1884, à neuf heures de l'avant-midi, au domicile de la dite défenderesse, No. 66 rue Ste-Elizabeth, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, cheval, voiture, légumes, etc.

Conditions, argent comptant.

D. HENAULT, H.C.S.

Montréal, 5 juin 1884.

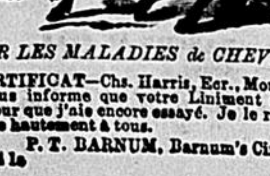

POUR LES MALADIES de CHEVAUX

CERTIFICAT—Chs. Harris, Ecr., Monsieur Je vous informe que votre Liniment est le meilleur que j'aie encore essayé. Je le recommande hautement à tous.

P. T. BARNUM, Barnum's Circus

30m 84 1e

CE QUI SUIT a paru dans notre Extra.

Télégraphie Résumée

—Sept mille cordonniers de Philadelphie menacent de se mettre en grève.

—Dr Thos C Chalmers, un des fondateurs de l'académie de médecine est mort hier à New-York.

—Le roi et la reine de Grèce sont allés à St Pétersbourg pour assister au mariage du grand duc Serge.

—L'ancienne gare des passagers à Victoria Junction, sur le chemin de fer Midland, a été incendié la nuit dernière.

—Une dépêche de Suakim dit que Osman Digna a 5,000 hommes. Il annonce qu'il a reçu de très bonnes nouvelles de l'Ouest.

—James Lyons de Nemboro a perdu trois enfants, victimes des fièvres scarlatines.

L'un d'eux était âgé de 8 mois, les deux autres de trois ans.

—Les malles entre Picton et Trenton seront expédiées maintenant par le chemin de fer Central Ontario, à commencer le premier juillet prochain.

—Fred Morden, fils du Dr Morden, de Picton, a été blessé à la main par la décharge d'un pistolet qui se trouvait dans les mains d'un de ses amis.

—Une grande exposition universelle aura lieu en 1892 à St Louis Missouri, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

—Le steamer "Oxenholme" a été mis en quarantaine en arrivant à Québec après avoir débarqué quelques bestiaux malades. Il ne partira pour Montréal qu'à la fin de la semaine.

—On mande de Madrid que le ministre des affaires étrangères a déclaré aux Cortès qu'il n'y avait pas de négociation engagées entre l'Espagne et les Etats-Unis au sujet d'un traité de commerce.

—La compagnie de chemin de fer St Louis et Nashua est en difficultés financières, le président et plusieurs directeurs ont offert leur résignation. On dit maintenant que les pertes de l'ex-président Baldwin se chiffrent à plusieurs millions.

—Hier matin, un des chevaux de la municipalité de Lévis est tombé en bas du quai et s'est assommé sur les pièces de bois qu'il y a dans l'anse Labadie. On avait approché la voiture trop près de la lisse du quai et la charge a entrainé le cheval.

—Libly Hennessey et Maggie Fitzgerald qui s'étaient sauvés de West Troy hier avec deux individus ont été arrêtés à New-York, sur un télégramme signé Lemuel Hevenen les accusant de vol. Dans l'après-midi, R L Jemoys est arrivé à New-York, de Troy et a déclaré que c'était lui qui avait envoyé la dépêche. Il a dit être amoureux de Melle Hennessey et a demandé son élargissement. Les jeunes filles étaient indignées et ont menacé Jemoys de leur vengeance.

Nouvelles Maritimes

Southampton, 5—Le vapeur "Eider" est arrivé.

Anvers, 5—Le vapeur "Rhynland" est arrivé.

Lord Salisbury

Londres, 5—Lord Salisbury a prononcé un discours à Plymouth, hier, devant une grande assemblée de conservateurs. Il a dénoncé l'abandon du général Gordon et la politique générale du gouvernement. Il dit que le gouvernement avait fait un fiasco de tout ce qu'il avait entrepris.

Famille assassinée

Pleasanton, Mo, 5—On a trouvé une famille assassinée près d'ici. Elle a été identifiée comme étant celle de John Anderson. Lewis Wampler qui s'était promené en voiture avec cette famille est accusé du crime. La police est à ses trousses. On croit que la famille Anderson avait eu connaissance d'un crime commis par Wampler.

Le Pape et les francs-maçons

Londres, 5—La grande loge des francs-maçons anglais a adopté à l'unanimité, un manifeste déclarant que les récentes accusations portées par le Pape contre la franc-maçonnerie sont fausses et exprimant son étonnement de ce que Sa Sainteté ait mis les francs-maçons anglais au nombre des sociétés dénoncées.

Une sérénade (?) au Prince Bismark

Berlin, 5—Un grand nombre d'ouvriers des fabriques, se sont réunis, lundi, en face de la résidence du Prince Bismark à Friederichruhe, et ont sifflé et mandé le chancelier. Les gendarmes aidés des domestiques de Bismark, ont dispersé la populace par la force, blessant plusieurs personnes. On a fait sept arrestations. Ces ouvriers étaient employés à la fabrique de clous, près de Freiderichruhe. On croit que cette démonstration avait pour but de montrer l'hostilité des ouvriers aux projets de taxe de Bismark.

JUGEMENT

Le Recorder a, ce matin, rendu jugement dans les différentes causes de la Cité vs plusieurs bouchers accusés d'avoir tenu des abattoirs privés.

Tous les défendeurs ont été condamnés à $5 et les frais ou 8 jours, sur le motif en particulier que le certificat de l'Inspecteur de la Cité qui déclare les abattoirs de l'ouest suffisants comme abattoir publique n'a jamais été révoqué.

Elévateur à la Montagne

Il est question de former une compagnie dans le but d'établir un élévateur à la tête de la rue Stanley, près de l'avenue des Erables jusqu'au sommet du Mont Royal.

Une requête à cet effet doit être présentée au conseil de ville sous peu. La compagnie aura un capital souscrit de 75,000 piastres.

Cet élévateur montera à une hauteur de 1300 pieds, la montée et la descente se fera en cinq minutes. Ce sera sans doute une amélioration.

Un prétendu agent

Leonard Lawrence, que nous ne voulons pas accusé avant que lestribunaux se soient prononcés sur son compte, a été arrêté hier soir, sur la rue Bleury, par un M. John Fuller, dans les circonstances suivantes. Il y a quelque temps, Lawrence se présenta chez M. Fuller, disait qu'il était l'agent d'un journal d'Ontario et qu'il venait solliciter des abonnements.

M. Fuller souscrit, mais ne reçut jamais le journal en question ; il se présenta au bureau de ce journal où on l'informa que Lawrence n'y avait jamais été employé.

Hier, M. Fuller, rencontra Lawrence sur la rue Bleury, et en l'apercevant le saisit au collet et le traina au poste ; il a été condamné à subir son procès dans le présent terme de la Cour du Banc de la Reine.

LA GUERRE

Ceux qui ne vont pas chercher des tweeds valant $2.25 vendus pour $1.50 chez J B Labelle. Rien de plus chic pour un habillement complet ou un pantalon. C'est tellement riche et beau que nous attirons l'attention des élégants sur ces tweeds.

L'hon. M. Mousseau

Frappé d'apoplexie

Le télégraphe nous a transmis de bonne heure ce matin, que Son Honneur le juge Mousseau avait été frappé d'apoplexie à Québec, la nuit dernière, mais une dépêche reçue plus tard nous disait qu'il était mieux.

Au moment où nous mettons sous presse quelqu'un dit avoir appris que M. Mousseau est mort.

Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve.

Arrêté sous soupçon

Un jeune homme de 18 ans, qui dit se nommer John Brown, était au marché à foin hier, sur la rue du Collège, et offrait en vente un cheval richement attelé à une voiture. Il en demandait un prix assez élevé, mais son âge éveilla des soupçons des gens qui se trouvaient là. On avertit la police et une demi heure après les détectives Lapointe et Richardson arrivèrent pour questionner le jeune homme qui ne se déconcerta aucunement.

Il dit qu'il venait de Swanton, Vermont, et qu'il voulait se défaire de son cheval et de sa voiture. On ne fut pas satisfait de ces réponses, et Richardson ayant pris soin de l'attelage, Lapointe conduisit le jeune homme au poste ; mais avant de quitter le marché, il devait se produire une nouvelle scène.

Après avoir arrêté Brown, le détective Lapointe fit venir une voiture de place dans laquelle il fit entrer le prisonnier, mais celui-ci qui se sentait la capacité de le faire entra par une portière et sortit par l'autre. Une véritable chasse à l'homme s'en suivit. M. Lapointe, après dix minutes de course, réussit à prendre son homme sur la ruelle Dupré. Cette fois il ne s'échappa pas.

Ce matin, il a comparu en cour de police, et M. le magistrat Dugas lui ayant demandé qui il était et d'où il venait, il répondit que c'était son affaire, et de chercher des renseignements, si on en avait besoin.

Son enquête est remise à huit jours.

LE 24 JUIN

Depuis quelque temps déjà, il ne nous a pas été donné de parler des préparatifs qui se font dans le quartier ouest de la ville. Les habitants de cette partie de la ville ont le don d'agir sans bruit, mais d'agir.

Hier soir, a eu lieu au City Hotel, rue St Joseph, une assemblée nombreuse des citoyens du faubourg St Joseph.

M. Charles Larin, présidait, M. H Hamilton, agissait comme secrétaire et étaient présent MM. J H Wilson, V D Hamilton, V Girouard, F Aubry, F Corbeil, M Milloy et autres.

Ces messieurs, animés d'un patriotisme qui n'a d'égal que celui qui anime les chefs des autres sections ont décidé de ne pas rester en arrière dans leur organisation.

Comme premier jet de leur esprit d'entreprise ils ont conçu l'idée de construire un second pont Brooklyn qui aura 1,000 pieds de long et qui s'étendra de la rue McGill à la ruelle Duprée.

Ce pont aura six tours, deux à chaque extrémité et deux au milieu. Sur tout le long du pont il y aura des pyramides enguirlandées de 25 pieds en 25 pieds. Les tours du centre auront 60 pieds de hauteur, celles des extrémités en auront quarante pieds.

MM. Mailhot et Lortie ont fait le plan de cette entreprise gigantesque. A M F Aubry, entrepreneur, a été adjugée l'entreprise.

Nul doute que ce monument seul, suffirait pour distinguer le faubourg St Joseph, de tous les quartiers de la ville ; mais le patriotisme de ces concitoyens ne s'arrête pas là. On va continuer le pont de la ruelle Dupré à la Place Chaboillez. Le pont aura alors près de 3,000 pieds de longueur. Les gens du Carré Chaboillez n'ont rien encore décidé, mais ça va se faire. De la place Chaboillez à la rue des Seigneurs, tout le monde font leurs préparatifs ; cette manière d'agir du quartier ouest est vraiment digne d'éloges.

Hôtel du Gouvernement
Québec, 4 juin 1884.

A. Monsieur Gustave Lamothe,
Boîte 1525, B. de Poste,
Montréal,

Monsieur,

J'ai reçu instruction de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, d'accuser réception de votre lettre du 14 mai et de vous informer que Son Honneur et Madame Robitaille se rendront avec beaucoup de plaisir à l'invitation de la société St Jean-Baptiste de Montréal à la célébration du cinquantième anniversaire de sa fondation à Montréal, le 24 juin courant.

Son Honneur n'a pu répondre plus tôt à cette aimable invitation, ne pouvant être certain, jusqu'à présent, qu'il pourrait s'absenter de Québec.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. C. SHEPPARD, Capt.
A. D. D.

L'huile de graine de raisins

En Italie et surtout à Modène, on extrait des grains qui se trouvent dans les raisins, une huile qui sert à l'éclairage. Les grains donnent environ 18 pour cent d'huile brute qui se réduisent aux ¾ pour l'épuration [13½ p. c.] Les grains du raisin blanc produisent moins que ceux du raisin noir.

INCENDIE

Pendant que l'incendie sévissait à 3 heures ce matin, sur la rue St Jacques, le constable Ray de service sur la rue Ste Catherine aperçut tout à coup des flammes qui perçaient le toit du magasin de M. Maxime Perreault au coin des rues St Constant et Mignonne. Il courut donner l'alarme, mais les pompiers qui se trouvaient tous au feu de la rue St Jacques ne l'entendirent pas. Alors toute l'escouade du poste de police No 3 et 4 sous les ordres des sergents Bouchard et Gauthier arrivèrent sur les lieux et réussirent après une demi heure de travail à maitriser les flammes. Les pertes s'élèvent à près de $500.

Catastrophe épouvantable

Il y a cinq ans, qui aurait dit que pour 25 centins on aurait anjourd'hui un bon prélart valant 50 centins chez J B Labelle, magasin de la loterie. Le patron est des plus jolis.

La Cour de Police

Quelqu'un nous faisait remarquer avec raison, ce matin, que l'espace réservé à l'administration de la justice dans les bureaux de la police et même au greffe de la Couronne est insuffisant.

Cette même remarque nous avait été faite par les magistrats même qui, plus que tous constatent tout l'ennui d'un tel état de choses.

Les bureaux de la cour de police sont au nombre de trois ; il y a la cour de police proprement dite, qui n'est pas assez spacieuse tout le monde le sait ; il y a le bureau des clercs qui est toujours encombré, et reste le buré privé des magistrats ; il ne faut pas en parler, c'est presqu'une cabane qui peut à peine loger 8 à 10 personnes.

Non, de l'aveu de tous, ces bureaux sont insuffisants et il serait peut-être bon que le gouvernement prenne la chose en sérieuse considération, d'abord pour le bon fonctionnement de la justice, pour le bien être du public et pour la santé des magistrats et des employés qui sont obligés de vivre de cette atmosphère empestée.

Cour du Banc de la Reine

Mercredi, le 5 juin 1884

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

Présidence de Son Honneur le juge en chef, Sir A. A. Dorion.

Aussitôt après l'ouverture de la cour, M. Kerr, C R, fait motion que M. John Holton, madame Holton et autres contre qui il existe un acte d'accusation pour conspiration depuis deux ans, soient déclarés libres de cette accusation vu que le plaignant a négligé de procéder les cinq termes derniers.

Motion prise en délibérée.

M. Sexton, avocat, demande que Paul Desjardins, maintenant détenu en prison pour avoir assailli un huissier dans l'accomplissement de son devoir soit libéré en vertu d'un bref d'*habeas corpus*, pour la raison que les procédés qui ont été pris contre lui pour le faire emprisonner, étaient d'après d'après le statut fédéral, tandis qu'on aurait dû agir en vertu de la loi locale.

M. Ouimet, C. R., répond à cette motion qui est prise en délibérée.

Le grand jury fait ensuite son apparition et rapporte les actes d'accusation suivants comme fondés.

Jean Baptiste Jules Prévost, accusé de faux, true bill.

E Laurence, accusé d'obtention d'argent sous de faux prétextes, true bill.

John Scott, pour avoir négligé de subvenir aux besoins de sa famille, true bill.

John Murry, vol avec effraction, true bill.

William Main, embarras public, true bill.

Les grands jurés sont ensuite libérés après avoir présenté leur rapport de leur visite à la prison des hommes et des femmes.

Ils suggèrent dans ce rapport des réparations à la prison des hommes et d'agrandir la prison des femmes protestantes.

On procède ensuite au procès de Guthman accusé d'assaut sur la personne de Arthur Mass. La cause se poursuit au moment où nous mettons sous presse.

Renversement inoui

Avec un rabais considérable sont vendues les marchandises chez J. B. Labelle. Jamais occasion pareille ne vous a été offerte ; aussi profitez-en. N'oubliez pas la loterie. Un billet pour rien avec lequel vous pouvez gagner $10.

PROGRES

La maison Lesage et Lesage, marchands de nouveautés, 289 rue St Laurent, 2ème porte de la rue Mignonne, a maintenant en vente un assortiment complet de serges, tweeds canadiens, anglais et écossais, etc., etc., et ces marchandises sont vendues à des prix qui défient toute compétion.

M. L. Dragon, tailleur, est attaché à cet établissement, et l'habileté qu'on lui connait dans son art, est un gage assuré qu'il saura donner satisfaction à tous ceux qui l'honoreront de leur clientèle.

Tous les autres départements et particulièrement celui des modes, sont richement et complètement assortis.

Cataclysme terrible

C'est bien simple, il n'y a rien de surprenant, les marchandises se donnent et pardessus le marché, un billet de loterie est donné pour rien avec lequel on peut gagner $10, chez J B Labelle.

Chronique Locale

Militaire—Le 65e bataillon a fait l'exercice hier soir.

Mieux—M. l'avocat Dickson qui a été renversé par un cheval pendant la tempête, mardi, est mieux.

Affaires civiques—Il y aura, lundi prochain, deuxième lundi du mois, réunion du Conseil de Ville.

Renseignement—Il y a au poste central de la police un uniforme de soldat, qui n'a pas encore été reclamé.

Cadavre trouvé—On a encore trouvé le corps d'un noyé dans le bassin du canal, hier soir ; le Coroner va tenir une enquête ce soir.

—Le Croup ainsi que les affections de la Gorge et des Poumons, sont traités avec succès au moyen du "Allen's Lung Balsam." Voir l'annonce.

Aux Notaires—MM. les Notaires de Montréal, sont priés de s'assembler au Palais de Justice, à Montréal, le 6 juin courant, à 4 heures p.m., aux fins de s'entendre pour assister et prendre part à la célébration des noces d'or de l'Association St Jean-Baptiste de Montréal.

Coup de feu—Au moment où un convoi venant de l'est passait à la rue St Martin en arrivant à la ville, hier, un inconnu qui était dans les chars a tiré un coup de pistolet dans une maison près de là. La balle perça la porte, mais heureusement n'atteignit personne ; on ne connait pas le coupable.

Une anomalie—Dans les bureaux de la Cour du Banc de la Reine, il n'y a pas de salle réservée aux témoins que l'on veut tenir à l'écart. Ce matin, il a fallu mettre les témoins, dans la cause de Miron accusé de meurtre, sous la charge d'un constable spécial. Parmi ces témoins, il y avait un sergent de police gardé par un de ses gardiens.

Eau de Floride de Murray & Lanman—Nous prions instamment chaque acheteur de demander celle qui est préparée par MM Lanman & Kemp, New-York, qui sont les seuls propriétaires du véritable parfum. Toutes les autres soi-disant Eaux de Floride, ne sont que des eaux de Cologne ordinaires.

Etoffes à robes—J'ai reçu dernièrement un lot considérable d'étoffes à robes pour vendre au prix coûtant, veuillez vous rendre et je suis certain que vous en trouverez de votre goût ; aussi dentelles, mirets, cordes pour garnitures. Une visite est respectueusement sollicitée. G A Lamontagne, 133 rue Sainte Catherine vis-à-vis la Banque d'Epargnes coin Jacques Cartier. jno

Un souvenir de plus

Personne n'oubliera que dans ce moment, pour 25 centins, on a un beau satin chez J. B. Labelle, magasin de la loterie.

Pour la TOILETTE et le BAIN.
La VERITABLE EAU DE FLORIDE SANS RIVALE
DE MURRAY & LANMAN.

M. E. GELINAS

NO. 20 RUE St. LAURENT

Confectionne sur commande, pour hommes, femmes et enfants, les meilleures CHAUSSURES que l'on puisse se procurer.

Raccommodage fait avec grand soin

Prix défiant la compétition.

Une visite est instamment sollicitée.

3juin-jno

L'ETENDARD
JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN ET DU SOIR,
Imprimé par PRENDERGAST & CIE., Editeurs et Propriétaires.
Bureaux de l'Administration et de la Rédaction : 37 rue St-Jacques.
MONTREAL.